



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

ÉTAT DES LIEUX ET STRUCTURATION D'UN RÉSEAU DES COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE DANS LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Novembre 2022

Pierre PENICAUD
Conservateur général du patrimoine
Inspecteur des patrimoines
Collège Musées / Patrimoine scientifique, technique et naturel

Remerciements

Il m'est agréable de remercier.

En premier lieu l'ensemble des responsables des établissements concernés par cette étude, ainsi que leurs équipes pour l'accueil qui m'a été réservé et pour les nombreux échanges pendant la mission et lors de la rédaction de ce rapport.

Bien évidemment les propriétaires des établissements, principalement les collectivités territoriales pour lesquelles j'ai pu rencontrer quelques élus et responsables de directions, mais aussi les autres structures : associations, parcs naturels, université et conservatoire.

Les services du Conseil régional concernés par la thématique, Madame Catherine Rétoré, chargée de mission culture scientifique technique et industrielle et Madame Gaëlle Cuesta, chargée de mission Musées Patrimoine.

Madame Isabelle Laban-Dal-Canto du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et Madame Brigitte Proucelle de la ville de Marseille.

Madame Anne Médard, Madame Andréa Parès, Monsieur Yves Dutour, Monsieur Olivier Gerriet et Monsieur Joseph Jacquin-Porretaz, responsables des cinq muséums de la Région ainsi que Monsieur François Dusoulier du Muséum national d'Histoire naturelle, pour les échanges concernant la structuration du réseau régional et toute l'aide qu'elles et ils m'ont apportée.

La DRAC PACA, la ville de Marseille et son muséum pour l'organisation et l'accueil de la journée du 18 octobre 2021.

Madame Rose-Marie Mousseaux du Musée des Antiquités nationales pour ses observations et avis éclairés sur le musée de Sault.

Les services déconcentrés de l'Etat, la DRAC, en particulier les trois conseillères pour les musées qui se sont succédées au cours de la mission, Madame Myriam Boyer, Madame Geneviève Gascuel et Madame Sandrine Vézilier, et la DRARI, Monsieur Jean-Luc Parrain, Délégué Régional Académique.

Madame Anne Nivart, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Madame Bénédicte Rolland-Villemot, Madame Dominique Vandecasteele et Madame Magdalena Ruiz-Marmolejo, du Service des Musées de France au ministère de la Culture.

Madame Valérie Barbedette, Monsieur Bruno Saunier, Monsieur David Liot et Monsieur Pascal Mignerey de la DIRI, pour leur relecture attentive.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I- La demande.....	5
II- Résumé.....	5
MÉTHODOLOGIE	7
I- Définition et contours de la mission	7
II- Organisation des missions.....	9
III- Rapport.....	11
ÉTAT DES LIEUX	13
Preliminaire : Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	13
I- Département des Alpes-de-Haute-Provence - 04.....	17
I.1- Digne-les-Bains : musée Gassendi	21
I.2- Barcelonnette : musée de la Vallée, La Sapinière.....	27
II- Département des Hautes-Alpes - 05	35
II.1- Gap : musée-muséum départemental des Hautes-Alpes.....	37
III- Département des Alpes-Maritimes - 06.....	43
III.1- Nice : muséum d’histoire naturelle.....	47
III.2- Menton : musée de préhistoire régionale	53
III.3- Antibes-Juan-les-Pins : Villa Thuret (INRAE)	59
III.4- Biot : musée d’histoire locale.....	65
IV- Département des Bouches-du-Rhône - 13	69
IV.1- Aix-Marseille Université : Collections	73
IV.A- La métropole d’Aix-Marseille-Provence	79
IV.2- Istres : musée archéologique René-Beaucaire	81
IV.3- Salon-de-Provence : musée de Salon et de la Crau	83
IV.4- La Ciotat: musée Ciotaden.....	87
IV.5- Aix-en-Provence : muséum d’histoire naturelle.....	93
IV.6- Marseille : muséum d’histoire naturelle	97
IV.B- La communauté d’agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	103
IV.7- Arles : musée de la Camargue	105
IV.8- Arles : Museon Arlaten	107
IV.9- Arles : musée Réattu.....	111
IV.10- Saintes-Maries-de-la-Mer : musée Baroncelli	115
IV.C- Le Parc naturel régional des Alpilles.....	119
IV.11- Saint-Rémy-de-Provence : musée des Alpilles Pierre-de-Brun	121
IV.12- Orgon : musée Urgonia.....	125

V- Département du Var - 83	129
V.1- Toulon : muséum départemental du Var	133
V.2- Le Pradet : musée de la mine de Cap-Garonne	139
V.3- Hyères : La Banque, musée des cultures et du paysage.....	143
V.4- Brignoles : musée des comtes de Provence	147
V.5- Draguignan : musée de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var (SESA)	153
VI- Département de Vaucluse - 84	159
VI.1- Avignon : muséum Esprit-Requien	163
VI.2- Cavaillon : les musées	171
VI.3- Carpentras : La bibliothèque-musée Inguimbertaine.....	175
VI.4- Apt : les musées de la Ville et le musée de géologie du Parc du naturel régional du Luberon	183
VI.5- Sault : le musée municipal	189
VI.6- Sainte-Cécile-les-Vignes : Le musée Louis-Gauthier	195
VI.7- Sérignan-du-Comtat : l'Harmas de Fabre (MNHN).....	201
SYNTHÈSES ET PISTES D' ACTIONS	203
I- Synthèses	203
I.1- Les collections d'histoire naturelle de la région PACA.....	203
I.2 – Les institutions et leurs collections d'histoire naturelle	207
I.3 – Intégration des institutions dans les réseaux.....	211
II- Pistes d'action	217
II.1- Propriété et statuts des objets conservés dans les institutions	217
II.2- Transferts ou dépôts des collections « orphelines »	221
II.3- Structuration du réseau régional des collections naturalistes	223
CONCLUSION	231
LISTE DES ANNEXES	233
1- Saisine de la DRAC.....	235
2- Lettre de mission.....	237
3- Tutelle et CST de l'État sur les collections d'histoire naturelle.....	239
4- Information du MESR.....	241
5- Liste des personnes et des institutions ayant participé à l'étude	243
6- Programme de la journée d'étude du 18/10/2021 au muséum de Marseille.....	247
7- Bibliographie et références.....	249

INTRODUCTION

I- La demande

Cette étude a été sollicitée par la Direction régionale des Affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA). À partir de cette demande typique d'inspection, la mission a évolué vers une étude plus large comprenant un état des lieux d'une typologie particulière de collections (celles relevant du domaine des sciences de la nature) sur un territoire donné, la région PACA). Ce type d'étude a déjà été mené, mais, soit un sujet plus précis (les herbiers par exemple), soit sur une typologie d'établissement, soit sur un territoire différent (un département ou le territoire national). En général, ces études sont réalisées par enquêtes, sans avoir nécessairement de visite sur place, *a contrario* d'une mission d'inspection qui nécessite une vérification sur pièces et sur place. L'état des lieux a donc été réalisé en utilisant la documentation mise à disposition par les établissements ou celle recherchée¹, en visitant les établissements² et par de nombreux échanges avec les responsables et les partenaires³.

En plus de l'état des lieux, il est apparu rapidement qu'une des réflexions à mener collectivement concernait la structuration d'un réseau régional. Plusieurs échanges ont donc eu pour but de faire émerger des pistes possibles qui seront à approfondir.

II- Résumé

Le plan de ce rapport un peu atypique, qui comporte plus de 250 pages, présente trois parties principales en plus des habituelles introduction, conclusion et annexes. Ces trois parties sont la **méthodologie** de la mission, **l'état des lieux** lui-même, **la synthèse et les pistes d'actions**.

La première partie consacrée à la **méthodologie** détaille en trois chapitres la définition et les contours de la mission, l'organisation pratique des missions et la méthodologie employée pour l'écriture du rapport. Ces trois chapitres pourraient éventuellement être utilisés pour inspirer de nouvelles études concernant une autre typologie de collections, comme l'archéologie, les Beaux-Arts, l'ethnographie extra-européenne par exemple ou bien une autre région, comme cela m'a déjà été évoqué concernant les collections d'histoire naturelle, par quelques conseillers pour les musées.

La seconde partie qui comporte près de 185 pages, est un **état des lieux** des différents établissements étudiés conservant des collections d'histoire naturelle. Elle est organisée par département, avec une présentation générale du territoire, et une fiche par établissement détaillant l'organisation administrative de l'institution propriétaire de l'établissement, la situation scientifique et culturelle avec un rapide historique et une description des collections, de leur conservation et de leur valorisation et abordant quelques problématiques spécifiques à l'établissement.

¹ Cf. annexe 7

² Cf. le II du chapitre méthodologie

³ Cf. annexe 5

La troisième partie se décompose en deux chapitres, une synthèse de l'état des lieux et des propositions de pistes d'actions.

Le premier chapitre est consacré à la synthèse de l'état des lieux.

- Il présente tout d'abord l'importance numérique des collections d'histoire naturelle conservées dans la Région, certainement encore largement sous-estimée en raison de la méconnaissance des fonds et des inventaires très partiels, et la place relative des différents établissements.
- Il décrit ensuite deux catégories d'établissements, ceux dont l'existence repose sur les sciences naturelles et ceux pour lesquels le projet scientifique et culturel, en fonction du contexte, en particulier en compétences scientifiques, peut poser la question de la place de cette typologie de collection.
- Enfin il fait un point sur les réseaux nationaux et régionaux existants et l'intégration des établissements dans ceux-ci.

Le deuxième chapitre développe des pistes d'actions afin d'apporter des réponses aux différentes questions soulevées dans la synthèse.

- La première question déborde largement de la problématique des collections d'histoire naturelle, mais les intéresse au premier chef, en raison du nombre d'items, des accumulations du passé et d'un abandon pour certaines pendant une longue période, ce qui entraîne, avec les manques de moyens, un retard dans le traitement, l'inventaire et le récolement. Cette question concerne la **propriété** des collections et surtout leurs différents **statuts** possibles en regard du contexte législatif, le Code général de la propriété des personnes publiques et le Code du patrimoine principalement.
- La deuxième question concerne ce que l'on pourrait appeler les *collections orphelines*, collections que certains établissements ne peuvent traiter en raison d'un manque de compétence spécifique et d'une absence d'intégration de celles-ci dans le projet scientifique et culturel ; c'est la problématique des **dépôts** et des **transferts** qui est abordée ici.
- La troisième question qui a émergé des analyses de l'étude concerne la **structuration éventuelle d'un réseau des collections naturalistes sur le territoire de la région** ; cette problématique pourrait bien sûr être transposée dans une autre région ou pour une autre typologie de collections, mais avec sans doute des réponses différentes de celles proposées pour la région PACA ; en effet celle-ci a des caractéristiques qui amènent des solutions spécifiques, en particulier en raison d'un réseau déjà existant de muséums d'histoire naturelle qui sont particulièrement bien répartis sur le territoire ; la structuration de ce réseau peut s'imaginer à différents niveaux et dans des configurations organisationnelles plus ou moins intégrées, en fonction des volontés et des décisions politiques locales.

Une version allégée de ce rapport, dans laquelle la deuxième partie serait omise, tout en conservant le plan général permettant de lister les établissements étudiés, ne comprendrait qu'une quarantaine de pages (sans les annexes) et serait facilement diffusable et pourrait servir de piste de réflexion.

MÉTHODOLOGIE

I- Définition et contours de la mission

L'organisation de cette mission a été fortement perturbée par le contexte sanitaire à son début et par les changements ayant affecté le seul poste de conseiller pour les musées de la DRAC PACA, avec des périodes de vacance de ce poste plus ou moins longues.

Des contacts informels avaient été pris dans un premier temps, à l'initiative de Madame Myriam Boyer, conseillère pour les musées, informant des préoccupations de la DRAC sur les situations respectives des muséums d'histoire naturelle d'Avignon (à l'époque sans conservateur), de Nice (dans des conditions matérielles inquiétantes depuis longtemps) et d'Aix-en-Provence, (sans véritable lieu d'exposition depuis plusieurs années). Ne pouvant évidemment pas faire une mission d'inspection sur trois établissements relevant de collectivités différentes, je proposais de réaliser dans un premier temps, une mission d'étude plutôt que trois inspections, sur ces muséums d'histoire naturelle, et plus largement sur les collections d'histoire naturelle dans la région PACA, mission qui permettrait d'aborder les problématiques des trois muséums cités dans un contexte plus large.

La saisine pour cette étude (cf. annexe 1) a été faite en avril 2020 et a donné lieu à une lettre de mission (cf. annexe 2) en juin 2020. La période du premier confinement s'achevait et Myriam Boyer, la conseillère musée à l'origine de la demande, annonçait qu'elle quittait son poste en septembre 2020. La mission n'a donc vraiment commencé à être organisée qu'à l'arrivée d'une nouvelle conseillère musée, Madame Geneviève Gascuel, au printemps 2021.

Pour organiser cette mission, des contacts ont été pris, pour la DRAC, avec Madame Geneviève Gascuel et, pour le Service des Musées de France (SMF), le Bureau des Réseaux Territoriaux (BRT), avec Monsieur Pierre Machu, chef du bureau, Madame Bénédicte Rolland-Villemot, conservatrice en chef référente pour la région PACA et Madame Dominique Vandecasteele, conservatrice en chef référente scientifique du secteur Patrimoine scientifique, technique et naturel. A partir de la liste officielle des Musées de France, il s'est agi dans un premier temps de sélectionner les musées connus pour conserver des collections d'histoire naturelle ou supposés en conserver.

Il est important ici de rappeler l'histoire du contrôle scientifique et technique des collections d'histoire naturelle et des musées ou établissements en conservant (cf. Annexe 3). Avant la loi « Musée de France » de 2002, étaient distingués les musées contrôlés par le ministère de la Culture (la grande majorité des musées) et ceux contrôlés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (les muséums d'histoire naturelle). Dans les deux cas, il existait deux catégories de musées, institués par les lois provisoires de 1945 et 1948 : les musées classés⁴ qui bénéficiaient alors de la mise à disposition d'un conservateur de l'État et les musées simplement contrôlés. Certains musées en région, souvent de collectivité plus modeste et possédant des collections variées de Beaux-Arts et d'histoire naturelle étaient contrôlés par les deux ministères : les musées mixtes. Tous les musées et muséums classés et pratiquement tous les musées et muséums contrôlés ont reçu en 2002 pour la première catégorie et en 2003 pour la deuxième, l'appellation « Musée de France ».

⁴ Les principaux musées de « province » ayant bénéficié de dépôts importants d'œuvres appartenant à l'État et quelques muséums d'histoire naturelle (et aquariums) sur la base de l'importance de leur collection et du choix de la commune.

En comparant les listes actuelles du SMF, les listes anciennes de muséums classées et contrôlés, ainsi que les listes des musées mixtes⁵, nous avons établi, avec la DRAC et le SMF, une liste de 28 établissements susceptibles de conserver des collections d'histoire naturelle⁶, parmi les 120 musées de France répertoriés dans la région PACA. La première opération a été de prendre contact téléphoniquement avec l'ensemble de ces établissements pour vérifier la présence de collections rentrant dans le champ de l'étude. Cela a permis d'éliminer 3 établissements sur les 28. Mais les discussions avec les différents interlocuteurs, dont Monsieur François Dusoulier, ancien directeur du muséum départemental du Var et aujourd'hui en poste au Muséum national d'Histoire naturelle, ont permis d'ajouter au cours de la mission 7 nouveaux établissements, dont quelques-uns sont des musées sans avoir l'appellation « Musée de France » et d'autres sont de natures différentes : jardin botanique, parc naturel, université...

Au final 32 établissements⁷ ont fait l'objet cette étude :

- **3 muséums d'histoire naturelle anciennement classés**, les muséums d'Aix-en-Provence, d'Avignon et de Marseille ;
- **3 muséums d'histoire naturelle anciennement contrôlés**, le muséum de Nice et le muséum départemental du Var ainsi que le musée de géologie d'Apt (qui n'a pas reçu l'appellation Musée de France) ;
- **8 musées mixtes**, le musée Gassendi de Digne-les-Bains, le musée-muséum départemental de Gap, le musée de préhistoire régionale de Menton, le musée Baroncelli des Saintes-Maries-de-la-Mer, le musée de Salon et de la Crau, le musée de Saint-Rémy-de-Provence, le musée d'Hyères, le musée de Cavaillon ;
- **12 musées non mixtes** mais qui se sont avérés conserver des collections d'histoire naturelle plus ou moins importantes, le musée de Barcelonnette, le musée de Biot (association), le Museon Arlaten (départemental), le musée Réattu d'Arles⁸, le musée Camarguais (PNR), le musée d'Istres (métropolitain), le musée ciotaden (association), le musée des comtes de Provence de Brignoles, le musée de la SESADV⁹ de Draguignan (association), le musée d'Apt, la bibliothèque-musée Inguimbertaine de Carpentras, le musée de Sault ;
- **3 musées sans appellation Musée de France**, le musée de la mine de Cap-Garonne du Pradet (syndicat intercommunal), le musée Urgonia d'Orgon, le musée de Saint-Cécile-des-Vignes ;
- **1 jardin botanique et maison des illustres**, la Villa Thuret à Antibes-Juan-les-Pins (INRAE) ;
- **1 université**, Aix-Marseille Université
- **Le Muséum national d'Histoire naturelle à travers ses deux sites**, le Val Rahmeh à Menton et l'Harmas de Fabre à Sérignan-du-Comtat.

D'autres établissements ont été directement ou indirectement inclus dans cette étude comme le conservatoire national botanique alpin ou plusieurs parcs naturels régionaux ou nationaux. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a été informé de l'étude (cf. Annexe 4). Des échanges ont aussi été organisés avec le Conseil régional et la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI).

⁵ Consultation des archives de la DMF et du Guide des musées de l'Education Nationale édité par l'OCIM en 1991.

⁶ Dont certains n'étaient pas dans les listes du MESR.

⁷ Musées municipaux sauf mention contraire.

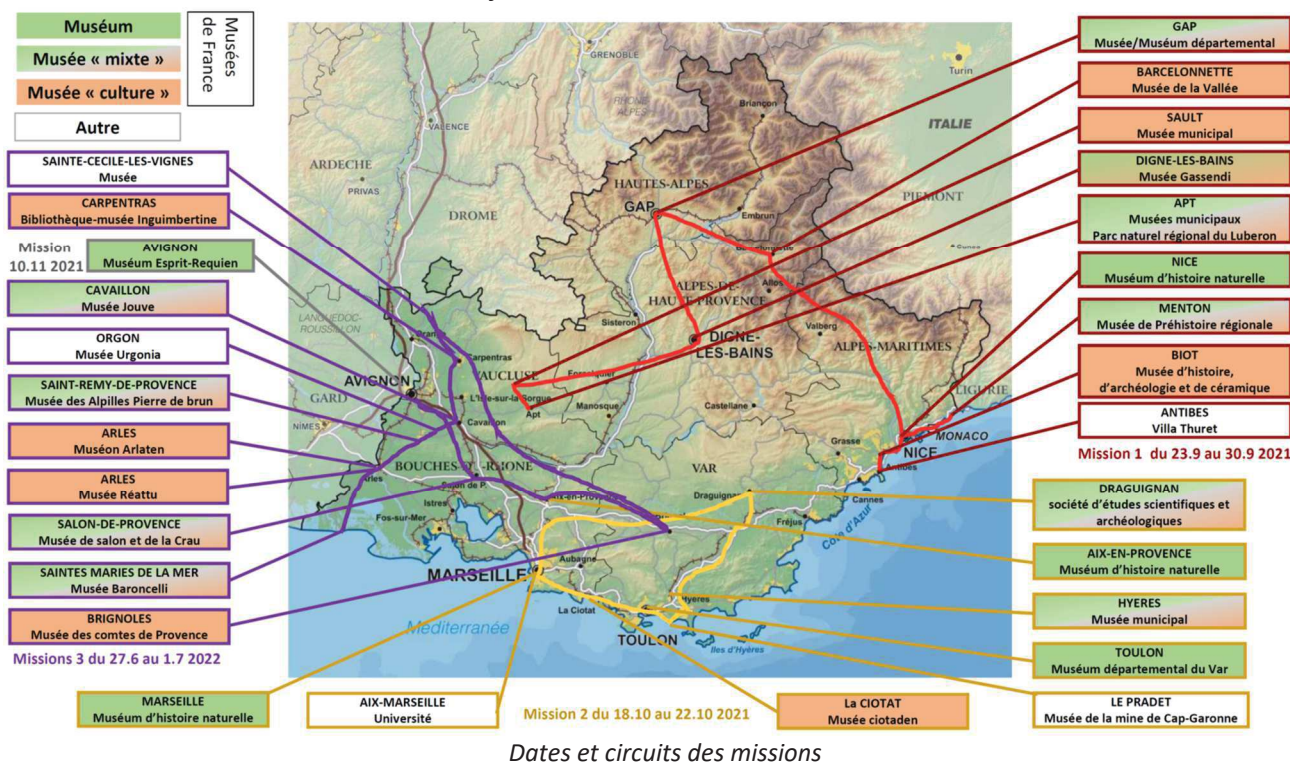
⁸ Ainsi que la médiathèque municipale d'Arles où sont déposés des herbiers.

⁹ Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var.

II- Organisation des missions

Pour la grande majorité des institutions, la première étape¹⁰ a consisté en l'organisation d'une visio-conférence avec le chef d'établissement et/ou les responsables scientifiques des collections. Cet échange d'environ 1h30 a permis d'élaborer la première trame de chaque fiche et de préparer la mission sur place.

En raison des grandes distances et du contexte géographique, il a été prévu 3 missions sur place d'environ 1 semaine chacune, en découpant grossièrement la Région entre l'est (les départements des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et la partie est du Vaucluse), le centre (le Var et l'est des Bouches-du-Rhône) et l'ouest (du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône). Le muséum Requier a fait l'objet d'une mission spéciale à l'occasion d'un autre déplacement dans la Région. Les deux premières missions ont pu être réalisées l'une en septembre 2021 et la seconde en octobre 2021. Celle à Avignon a pris place en novembre. La dernière était programmée pour le début de l'année 2022, mais a dû être repoussée en raison du départ de Madame Geneviève Gascuel. Elle a pu être reprogrammée dès l'arrivée de la nouvelle conseillère pour les musées, Madame Sandrine Vézilier et s'est déroulée la dernière semaine de juin 2022.



Quelques réunions ont aussi été organisées¹¹ au cours des différentes missions :

- Le 28 septembre 2021 à Gap, rencontre des musées de Gap, Digne-les-Bains et Barcelonnette ;
- Le 18 octobre 2021 au muséum de Marseille, journée d'information organisée par la DRAC et le muséum de Marseille ;
- Le 22 octobre 2021 à la Faculté des sciences de Marseille, rencontre entre l'Université et les muséums de Marseille et d'Aix-en-Provence ;
- Le 28 juin 2022 au Conseil régional, rencontre entre le Conseil régional, la DRARI et des muséums de la région PACA.

¹⁰ 25 entretiens du 10 juin au 17 août 2021.

¹¹ La liste des personnes et institutions rencontrées figure dans l'annexe 5.

Suivant les cas, les missions sur place ont consisté en une phase de discussion avec le responsable de l'établissement, parfois accompagné de quelques collaborateurs. Des rencontres ont pu avoir lieu avec les élus, les responsables administratifs du secteur patrimonial et culturel, les membres du bureau des associations le cas échéant. Une visite des expositions permanentes et surtout des réserves, principalement celles liées aux collections d'histoire naturelle, ont été organisées. Certaines visites ont été faites avec le responsable du musée d'histoire naturelle proche, confirmant ou préfigurant des partenariats. Durant toutes les phases de la mission, des contacts réguliers ont eu lieu avec les conseillers pour les musées successifs et avec le Service des musées de France.

La réunion du 28 septembre à Gap, réunissant le musée Gassendi de Digne-les-Bains, le musée de la Vallée de Barcelonnette et le musée-muséum départemental de Gap, a confirmé les relations existant entre les trois établissements conservant des collections d'histoire naturelle conséquentes sur le territoire de ces deux départements un peu excentrés, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, et seuls départements de la Région ne possédant pas de musée d'histoire naturelle au sens strict.

La réunion du 18 octobre a été organisée par la DRAC PACA avec le soutien de la ville de Marseille et grâce à l'équipe du musée de Marseille, en direction des différents établissements concernés par l'étude. Les participants pouvaient se rendre sur place ou rejoindre la réunion en visio-conférence. Le Conseil régional PACA, le Service des musées de France du ministère de la Culture, le Département des relations entre science et société du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'association Musées Méditerranée et le réseau Muséums PACA étaient présents. Le programme de cette journée construit autour d'un rapport d'étape de la mission dégagant trois grandes thématiques a permis aux différentes institutions présentes de s'exprimer. Le programme détaillé figure dans l'annexe 6.

Le 28 juin, nous avons été reçus au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur par deux représentantes de la Région, Madame Catherine Rétoré, chargée de mission culture scientifique technique et industrielle, CSTI, Direction de l'Attractivité du Rayonnement International et de l'Innovation, Service Recherche Enseignement Supérieur Santé et Innovation et Madame Gaëlle Cuesta, chargée de mission Musées Patrimoine, Direction des Arts et de la Culture, Service Patrimoine Traditions et Inventaire, avec Monsieur Jean-Luc Parrain, Directeur de Recherche au CNRS, Délégué Régional Académique à la Recherche et à l'Innovation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rectorat et Préfecture de Région et avec plusieurs représentants des muséums d'histoire naturelle de la Région, Madame Anne Médard, directrice du musée de Marseille, Monsieur Yves Dutour, directeur du musée d'Aix-en-Provence et Monsieur Joseph Jacquin-Porretaz, directeur du musée Requien.

Le 24 octobre une réunion a eu lieu avec Madame Bénédicte Lefeuvre, directrice régionale des affaires culturelles PACA pour évoquer les résultats de l'étude et les pistes d'actions proposées.

III- Rapport

La rédaction du rapport s'est aussi faite en plusieurs étapes. La première a consisté en la rédaction d'une fiche par établissement visité. Ces fiches ont été regroupées par département, chaque département faisant l'objet lui-même d'une fiche introductive. Dans le cas du département des Bouches-du-Rhône, et en raison des spécificités administratives de ce dernier, des fiches concernant les quatre EPCI composant ce département ont été ajoutées. Une fois rédigée, chaque fiche a été renvoyée aux interlocuteurs concernés pour vérifications et compléments éventuels. L'ensemble des fiches constitue le chapitre « État des lieux par département et par établissement » qui comporte environ 180 pages et forme le corps principal du présent rapport, encadré par l'introduction et la méthodologie d'une part et la synthèse et les pistes d'actions et la conclusion d'autre part.

A la fin de la rédaction du rapport, des échanges ont eu lieu avec le Service des musées de France, en particulier avec monsieur Jean-Pierre Bracco, Vice-Président d'Aix-Marseille Université (2/11) avec mesdames Catherine Rétoré et Gaëlle Cuesta du Conseil régional PACA (9/11), avec monsieur Jean-Luc Parrain, DRARI PACA (14/11), avec madame Magdalena Ruiz-Marmolejo, conservatrice au BASR (29/11), avec madame Brigitte Proucelle, Directrice générale adjointe Culture, Sport, Mer, Parc et Jardins, Grands Evènements et Grands Équipements de la ville de Marseille (29/11) et avec madame Anne Nivart, chargée de mission au Département des Relations entre science et société (1/12).

L'ensemble du rapport a été remis d'une part au Service des musées de France avant d'être transmis au Directeur général des patrimoines et de l'architecture et d'autre part à la DRAC commanditaire, avant restitution à l'ensemble des personnes consultées.

Il est prévu une séance de restitution sur place, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour évoquer les conclusions générales et la mise en œuvre éventuelle de pistes d'actions.

Il est prévu aussi une restitution plus générale de cette démarche originale - *une étude dans une région, sur une typologie spécifique de collections* - auprès d'une part du Bureau de l'animation scientifique et des réseaux du Service des musées de France et d'autre part auprès de l'assemblée des conseillers musées. Des restitutions plus spécifiques auprès de la Conférence permanente des muséums de France, du Département des relations entre science et société du MESR, de l'OCIM et de la conférence des DRARI pourront être envisagées.

La deuxième partie "Etat des lieux" qui regroupe l'ensemble des fiches de la page 13 à la page 202 n'a pas été incluse dans ce document

SYNTHÈSES ET PISTES D' ACTIONS

I- Synthèses

I.1- Les collections d'histoire naturelle de la région PACA

En préambule, il est proposé une liste d'objets qui, selon leur nature, couvrent la variété des biens relevant des disciplines « sciences naturelles ». Bien évidemment se retrouvent aux frontières de ces disciplines, des objets qui peuvent relever d'autres sciences : anthropologie biologique et culturelle (archéologie et préhistoire, ethnologie), médecine et pharmacie, autres sciences expérimentales, instrumentations....

Liste par typologie d'objets :

- **Les *naturalia*** ⁹⁵ : zoologie, botanique, géologie (minéralogie, pétrologie, paléontologie) ;
- **Les documents** : archives, manuscrits, imprimés, documents graphiques, photos, cartes.... ;
- **Les instruments** : boîte à herboriser, marteau de géologue, microscope ... ;
- **Les objets muséographiques ou pédagogiques** : moulages, dioramas, fac-simile... .

La plupart des objets qui m'ont été décrits relèvent de la première catégorie. Les chiffres donnés par les différents établissements sont de précisions différentes, en fonction de l'avancée du travail sur les collections. Les chiffres les plus précis correspondent aux établissements ayant effectué un inventaire des collections ou leur récolement décennal (Code du patrimoine), la précision dépendant évidemment des quantités d'objets à traiter. La grande majorité des chiffres correspond encore à des estimations, en particulier pour les collections dont les spécimens sont par lots, boîtes d'entomologie, tiroirs de malacologie, volumes, liasses ou cartons d'herbiers, voire cartons ou caisses de fossiles, roches ou minéraux. Lorsque le chiffre est absent, le nombre de spécimens n'est pas évalué. L'ensemble est donc une estimation très approximative et incomplète. Certaines informations ont été extraites de l'enquête publiée par l'OCIM « *Muséums 2014 – les collections* », elles figurent sur fond bleu dans le tableau.

Le tableau de la page suivante résume les chiffres des collections réparties en six catégories :

1. Les vertébrés regroupant les taxidermies, les spécimens en liquide conservateur, les squelettes ou les parties de squelette, les œufs et même les nids ;
2. une catégorie sépare les insectes, qui forment souvent des ensembles conséquents ;
3. la catégorie « zoologie autres » concerne les autres groupes, principalement les mollusques (coquilles) ;
4. la botanique avec majoritairement les herbiers mais aussi les fruits, les graines, les bois ;
5. la paléontologie est distinguée du reste de la géologie ;
6. la géologie qui regroupe minéralogie et pétrologie.

⁹⁵ Le mot *naturalia*, issu des cabinets de curiosités, est utilisé pour regrouper toutes les « productions » de la nature, préparées (planche d'herbier, taxidermie, conservation en alcool, lame mince...) ou non, pour conserver ou présenter un spécimen naturel.

Tableau récapitulatif du nombre de spécimens, parts d'herbiers et échantillons par établissements

Institution	D ^t	vertébrés	entomologie	zoologie autres	Botanique	Paléontologie	Géologie	TOTAL
Barcelonnette	04	3 100	9	250	52	38	190	3 639
Digne-les-Bains	04	1 600	17 000		17 ⁹⁶ (4935 ⁹⁷)			23 535
Gap	05	8 400	4 700	800	120 000 ⁹⁸	5 000	20 000	158 900
Biot	06	0	0	0	0		100	100
Menton	06							
Nice	06	8 600	100 000	55 000	285 000	80 000	60 000	588 600
Villa Thuret	06	0	0	0	120 000			120 000
Aix-en-Provence	13	3 100	40 000	89 000	300 000	70 000	13 000	515 100
AMU	13	1 000		10 000	500 000	330 000	20 000	861 000
Arlaten	13	50	0	0	400		0	450
Arles Réattu	13	15	0	0	113 ⁸⁷ (12 000 ⁸⁸)			12 015
Istres	13	128	0	0	0		0	128
La Ciotat	13							
Marseille	13	10 900	282 000	144 000	40 000	34 500	10 176	521 576
Orgon	13							
Les Saintes-Maries	13	130	0	0	0		0	130
Saint-Rémy-de-P.	13	0	40	0	7		300	347
Salon-de-Provence	13	700	1 000					1 700
Brignoles	83							
Draguignan	83							
Hyères	83	2 600		3 000				5 600
Le Pradet	83	0	0	0	0		1 700	1 700
Toulon	83	1 400	100 000	4 000	45 000	12 000	2 000	164 400
Apt	84					5 000		5 000
Avignon	84	6 300	40 000	72 000	550 000	276 000	50 000	994 300
Carpentras	84	350		100				450
Cavaillon	84							
Sainte-Cécile-les-V.	84	300	36 600	0	0			36 900
Sault	84							

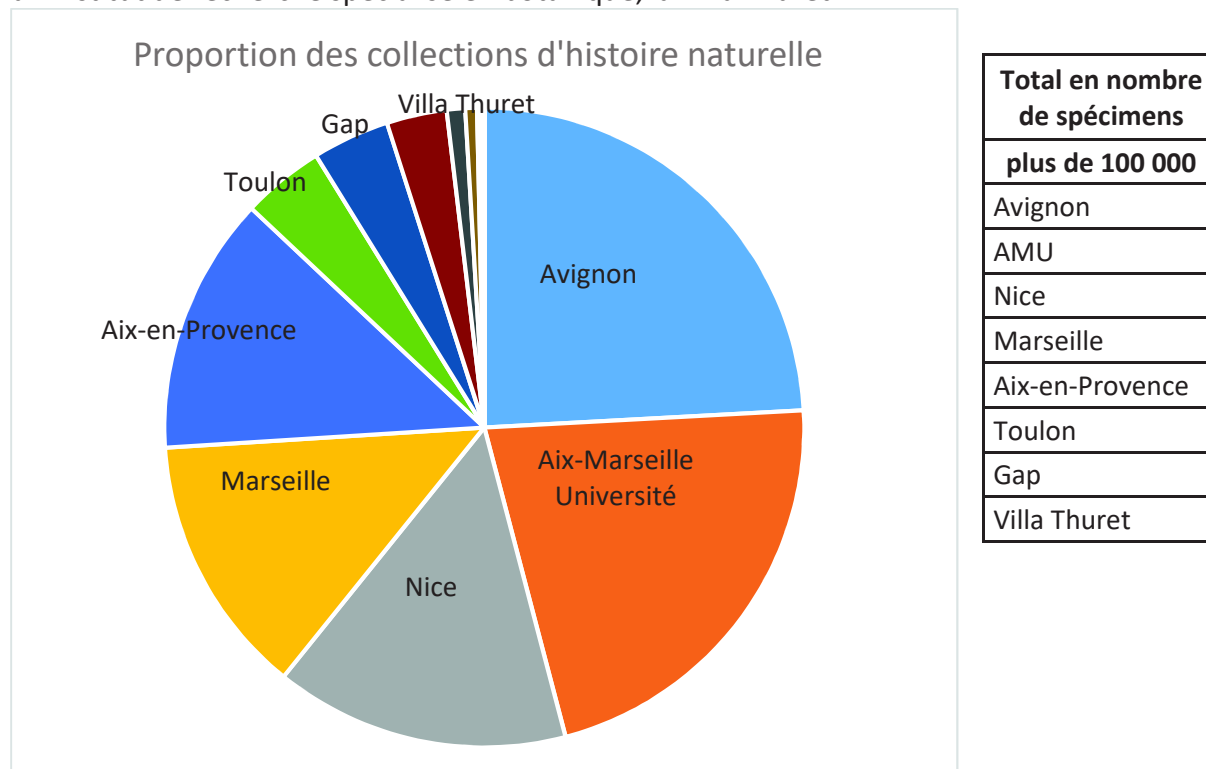
		vertébrés	entomologie	zoologie autres	Botanique	Paléontologie	Géologie	TOTAL
TOTAL		48 568	621 349	378 150	1 965 459	807 538	177 466	3 953 830

⁹⁶ Ce chiffre correspond au nombre de volumes ou liasses et non de parts d'herbiers.

⁹⁷ Chiffres donnés dans « Herbiers publics et privés de la région PACA » Muriel Durand 2011.

⁹⁸ Ce chiffre correspond au cumul des collections du musée-muséum départemental et du CBNA.

Au total, ce sont sans doute près de 4 millions de spécimens d'histoire naturelle qui sont conservés dans les institutions de la région PACA. La majeure partie de ces échantillons se trouve dans les cinq muséums que compte la Région et au sein de l'université d'Aix-Marseille. Deux autres établissements conservent aussi plus de 100 000 spécimens, un musée mixte, celui du département des Hautes-Alpes associé au Conservatoire botanique national alpin, et un institut de recherche spécialisé en botanique, la Villa Thuret.



Classement en fonction des grands ensembles taxonomiques (en nombre de spécimens)

vertébrés	entomologie	zoologie autres	Botanique	Paléontologie	Géologie
plus de 1 000	plus de 10 000	plus de 1 000	plus de 10 000	plus de 10 000	plus de 1 000
Marseille	Marseille	Marseille	Avignon	AMU	Nice
Nice	Nice	Aix-en-Provence	AMU	Avignon	Avignon
Gap	Toulon	Avignon	Aix-en-Provence	Nice	AMU
Avignon	Avignon	Nice	Nice	Aix-en-Provence	Gap
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	AMU	Gap	Marseille	Aix-en-Provence
Barcelonnette	Sainte-Cécile-les-V.	Toulon	Villa Thuret	Toulon	Marseille
Hyères	Digne-les-Bains	Hyères	Toulon		Toulon
Digne-les-Bains			Marseille		Le Pradet
Toulon					
AMU					

I.2 – Les institutions et leurs collections d’histoire naturelle

Il est possible de distinguer deux groupes d’institutions par rapport à leur positionnement vis-à-vis des collections d’histoire naturelle.

Le premier groupe rassemble toutes celles dont le sujet principal concerne les sciences naturelles et dont les collections sont un des supports privilégiés.

Ces institutions ont généralement le personnel scientifique pour étudier et valoriser ces collections, et, le plus souvent, les compétences pour les gérer.

Dans ce groupe nous trouvons bien évidemment les cinq muséums d’histoire naturelle, ceux de Nice, Aix-en-Provence, Marseille, Avignon et le muséum départemental du Var. Ce sont les institutions qui historiquement et statutairement sont chargés de la conservation de cette typologie d’objets et sont l’objet d’un suivi et d’un CST de la part du ministère d’Enseignement supérieur et de la Recherche (tutelle historique) et du ministère de la Culture (appellation Musée de France). Ils sont néanmoins tous les cinq en position de faiblesse plus ou moins marquée, en particulier lorsque l’on compare leur situation avec celle, aujourd’hui, de nombreux muséums dans d’autres régions. Les muséums de la région PACA souffrent :

- D’effectifs scientifiques et techniques notoirement insuffisants ;
- De locaux parfois vétustes (Nice, Avignon) et/ou insuffisants, voire inexistants depuis plusieurs années (Aix-en-Provence pour les expositions);
- De réserves souvent insuffisantes ou inadaptées, même si des projets existent ;
- D’un état parfois préoccupant des collections, des inventaires (Avignon) et du récolement (régularisation avec les CSR), résultant des trois points précédents.

Nous trouvons aussi dans ce groupe les institutions publiques de recherche ou environnementales, Aix-Marseille-Université (et sans doute, mais dans une moindre mesure, les autres universités de la Région qui n’ont pas été contactées), la Villa Thuret avec l’INRAE, le Parc naturel régional du Luberon (et les autres Parcs naturels), le Conservatoire botanique national alpin (et d’autres conservatoires) et les sites du MNHN. Ces institutions entretiennent souvent des relations, parfois des partenariats, avec les autres institutions conservant des collections, en apportant leurs compétences scientifiques.

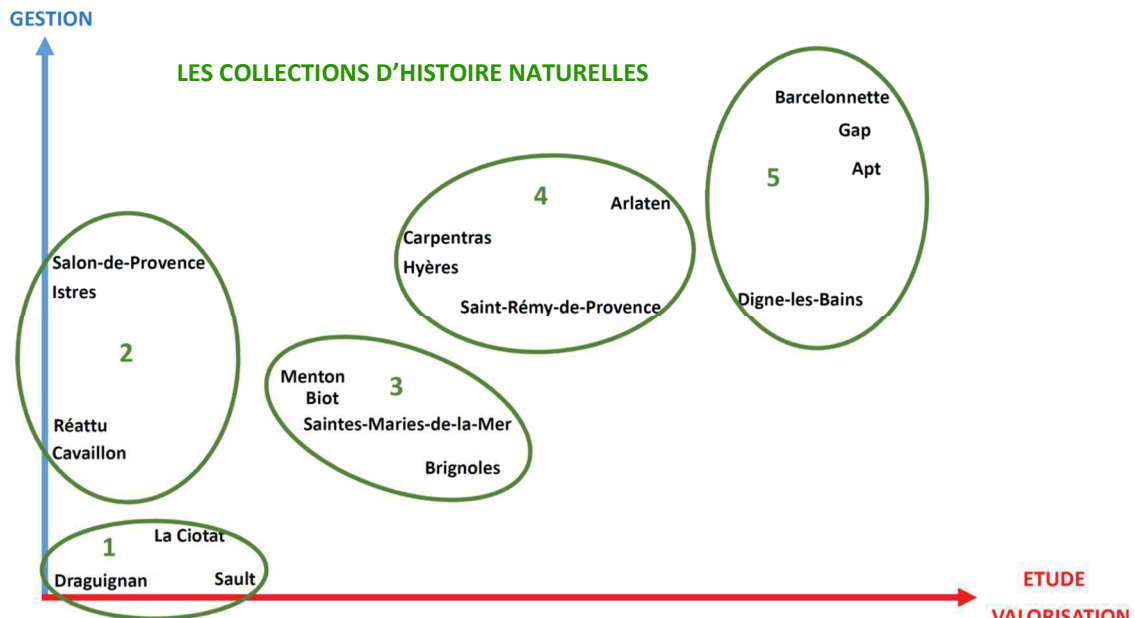
Enfin dans ce groupe se trouvent aussi trois musées de collectivités territoriales sans appellation. Le musée de la mine de Cap Garonne et le musée Urgonia bénéficient tous les deux de compétences scientifiques et techniques internes, en raison de leur spécificité de musée de site, site minéralogique pour l’un et site paléontologique pour l’autre. Le cas de Sainte-Cécile-les-Vignes est particulier. Il résulte de la volonté du maire actuel de valoriser le souvenir d’un instituteur passionné par les sciences naturelles et leur enseignement. C’est un peu comme les deux exemples précédents, un musée de site, ici consacré à l’histoire de la pédagogie des sciences, qui doit plus que les autres se professionnaliser.

Tous ces exemples, en dehors des cinq muséums, n’ont pas l’appellation Musée de France⁹⁹ mais utilisent ou pourraient utiliser les instruments de gestion et de pilotage des musées (inventaire, récolement, PSC).

⁹⁹ Certains pourraient éventuellement la solliciter, les contraintes réglementaires leur permettant de bénéficier de l’appui de l’État.

Le deuxième groupe rassemble les institutions pour lesquelles les sciences naturelles ne sont pas un sujet principal, ou pas un sujet du tout.

Ce sont tous des musées de France, certains sont considérés comme mixtes (cf. p.7). Pour ordonner ces 19 établissements, je propose de les répartir sur un graphique selon deux axes, les ordonnées correspondant à la gestion (conservation, inventaire, documentation) des collections d'histoire naturelle et les abscisses à leur valorisation (étude, publication exposition).



Répartition des musées en fonction de la qualité de la gestion et de la valorisation de leur collection

Cette répartition sur un graphe, sans prétention scientifique, est un outil qui permet de mettre en évidence la présence ou l'absence de compétence technique (conservation et gestion) et/ou scientifique et la place de ces collections dans le projet scientifique et culturel, formalisé ou non, de l'établissement. Cet outil, avec ses imperfections, permet de distinguer plusieurs sous-ensembles :

1. Le premier rassemble les établissements qui sont dans des situations difficiles par manque de compétences professionnelles et qui, par conséquent, présentent une absence de véritable gestion des collections, en particulier d'histoire naturelle, et d'écriture de PSC. Mais ces trois établissements sont très différents.

Le musée de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var n'a en fait jamais existé, les démarches sont en cours pour le retrait d'appellation et le transfert des collections vers un Musée de France (le muséum départemental du Var).

Le musée de Sault, bibliothèque-musée encyclopédique, demanderait des compétences scientifiques et techniques pour gérer et étudier ses collections et les intégrer dans un PSC à rédiger.

Le musée de la Ciotat est à un tournant de son histoire, classique pour les musées associatifs, la passation à une collectivité territoriale. Mis à part la présentation succincte de l'environnement, la place des collections d'histoire naturelle dans son PSC à venir n'est pas évidente. Il faudra se poser la question de leur transfert.

2. Le deuxième rassemble les musées (Istres, Réattu, Salon-de-Provence et Cavaillon) qui ont des compétences techniques en interne, mais n'ont pas de compétences scientifiques pour cette typologie de collections. Les sciences naturelles ne sont, pour l'instant, absolument pas (plus) prises en compte dans le projet de l'établissement. La question du transfert se pose donc.
3. Le troisième sous-ensemble regroupe des établissements (Biot, Brignoles, Menton et Saintes-Maries-de-la-Mer) qui sont à des étapes différentes d'un processus d'évolution de leur projet et de leur fonctionnement. Le musée des comtes de Provence de Brignoles est au début de sa réflexion, le musée des Saintes-Maries-de-la-Mer vient d'ouvrir ses portes dans un nouveau lieu et les musées de Biot et de Menton ont déjà avancé sur leurs projets respectifs. Dans ces établissements, les collections d'histoire naturelle, si elles ne sont pas au centre du projet, ne sont pas totalement ignorées. Il conviendra de préciser ce point.
4. Le quatrième regroupe les établissements (Arlaten, Carpentras, Hyères et Saint-Rémy-de-Provence) qui ont les compétences techniques pour gérer les collections, ont développé des partenariats pour valoriser les collections d'histoire naturelle, mais ces dernières ne sont pas au centre du projet. Si quelques transferts pourraient être envisagés, l'avenir des collections d'histoire naturelle passe plutôt par l'insertion dans un réseau.
5. Le cinquième sous-ensemble regroupe les musées qui ont redécouvert et revalorisé leurs collections d'histoire naturelle. Cette tendance, qui s'observe depuis quelques années dans un certain nombre de musées mixtes en France, montre bien l'évolution du regard sur ce patrimoine scientifique et aussi historique, les collections d'histoire naturelle formant souvent le noyau initial de la constitution des musées au XIX^{ème} siècle.

Le musée Gassendi de Digne-les-Bains a remis en avant certaines de ses collections d'histoire naturelle, en les valorisant dans des projets culture et science. Cette option a sans doute eu tendance à minoriser leur gestion scientifique. En développant des partenariats scientifiques, il devrait pouvoir améliorer la gestion et l'étude de ses riches collections.

Le cas d'Apt est intéressant, le rapprochement de l'établissement municipal avec l'établissement du Parc naturel régional¹⁰⁰ permet une valorisation des collections. Le projet d'un rapprochement plus étroit des deux musées, qui est à concrétiser, permettrait sans doute d'améliorer encore les services rendus par les deux structures.

Enfin les exemples du musée-muséum départemental des Hautes-Alpes et du musée de la Vallée de Barcelonnette¹⁰¹ sont vraiment encourageants, lorsqu'avec des moyens relativement limités, mais avec une véritable volonté et l'appui de partenaires scientifiques¹⁰², des établissements parviennent à gérer, étudier et valoriser des collections longtemps oubliées.

¹⁰⁰ Ancien musée contrôlé par le MESR.

¹⁰¹ Si le musée-muséum départemental par son intitulé indique sa qualité de musée mixte, le musée Barcelonnette, lui ne l'était pas !

¹⁰² Ces deux musées ont su palier leur déficience en compétence scientifique dans cette discipline en se rapprochant de structures ou de personnes pouvant les accompagner.

I.3 – Intégration des institutions dans les réseaux

Cette synthèse n'est certainement pas exhaustive, car le sujet n'a pas été systématiquement abordé lors de la mission. Mais la synthèse générale des entretiens et des fiches de chaque établissement montre que c'est un sujet important qui est ressorti lors de la journée d'étude du 18 octobre 2021.

Les réseaux nationaux

Il ne sera pas évoqué ici les réseaux nationaux et internationaux généralistes ou spécialisés concernant les musées ou le patrimoine en général, mais ceux concernant directement les collections naturalistes.

➤ OCIM¹⁰³ <https://ocim.fr/>

L'OCIM, aujourd'hui Centre national d'idéation Musées+Patrimoine+CSTI (Culture scientifique, technique et industrielle) est un service de l'Université de Bourgogne, créé à l'instigation du ministère de l'Enseignement supérieur en 1985. Le conservateur du musée de Marseille avait été chargé de sa préfiguration. Parmi ses nombreuses missions, la plus historique est d'être un des acteurs incontournables de l'animation du réseau des muséums d'histoire naturelle. A ce titre il accompagne la CPMF (Conférence Permanente des Muséums de France) depuis sa création (cf. infra). Depuis 2009 il est en charge d'un observatoire du patrimoine et de la culture scientifiques et techniques. C'est dans ce cadre qu'il effectue diverses enquêtes dont il publie les résultats et les analyses :

- Dans l'édition 2014 de *Muséums – Collections*, neuf établissements de la Région PACA avaient répondu, les cinq muséums d'histoire naturelle bien entendu ainsi que le musée de Barcelonnette, le musée-muséum départemental des Hautes-Alpes, le musée de la mine de Cap-Garonne et le musée de Vachère¹⁰⁴.
- Dans l'édition 2018 de *Collections d'histoire naturelle dans les musées mixtes en France*, neuf établissements ont répondu à l'enquête, les musées de Salon-de-Provence, d'Apt, d'Hyères, de Digne-les-Bains, des Hautes-Alpes (Gap), de Barcelonnette, de Biot ainsi que celui de Tende qui n'a pas été inclus dans notre mission (cf. p 44). La Villa Thuret a aussi répondu à cette enquête.
- Dans l'édition 2019 des *Chiffres-clés des acteurs du PCSTI en France*, 27 établissements de la région PACA ont répondu, mais nombre d'entre eux sont en dehors du champ qui intéressait la mission (entreprises culturelles, centres de sciences, éducation populaire) et le document ne détaille pas les acteurs par région.

¹⁰³ L'OCIM n'est pas à proprement parler un réseau, mais son importance dans la structuration du réseau des muséums et de la culture scientifique et son rôle d'observatoire a conduit à le présenter dans ce chapitre.

¹⁰⁴ Ce musée municipal, Musée de France, n'avait pas été repéré comme possédant des collections d'histoire naturelle au début de la mission. Il conserve une centaine de spécimens de paléontologie dont le *Bachitherium* trouvé sur son territoire qui se trouve inclus dans le Parc naturel régional du Luberon (cf. p 185).

➤ CPMF https://twitter.com/cpmf_museums

La Conférence Permanente des Muséums de France est un réseau mis en place en 2011 qui regroupe les muséums de France. Elle compte actuellement 44 membres parmi lesquels les musées mixtes sont encore peu représentés (2 sur 44). Des muséums francophones sont aussi associés (Genève, Lausanne, Neuchâtel, Luxembourg et Bruxelles). Les cinq muséums de la région PACA ont adhéré à la charte et le musée de la mine de Cap-Garonne est associé. Le MNHN en est membre au niveau national, mais il est aussi présent dans la Région à travers ses deux sites. La CPMF est soutenue par l'OCIM <https://ocim.fr/animation-et-reseaux/cpmf/#musums-en-quelques-chiffres-donnees-2019>

CPMF : quels objectifs ?

En 2011, avec le soutien de l'OCIM, se constitue une Conférence Permanente des Muséums de France, souhaitant ainsi se positionner dans le paysage de la culture et de la science d'aujourd'hui.

Fédérer les professionnels des muséums dans un réseau de compétences sur les métiers, les collections naturalistes et leurs évolutions.

Porter et partager, à travers une charte, une déontologie commune.

Être le porte-parole des muséums auprès des instances publiques ou privées œuvrant dans les domaines de la culture, de la culture scientifique, de la biodiversité, de la géodiversité et du patrimoine.

Créer des synergies et donner de la cohérence aux actions spécifiques des muséums.

Qualifier et porter la reconnaissance des cœurs de métiers spécifiques aux muséums.

QU'EST-CE QU'UN MUSÉUM ?

Ce sont des musées où sont conservées, étudiées, et mises en valeurs des collections dans le domaine des sciences de la vie et de la terre, de l'environnement, des techniques et de l'Homme.

Les Muséums en régions

- 2 millions de visiteurs
- 18 millions de spécimens
- 44 membres CPMF
- 60 musées
- 650 professionnels

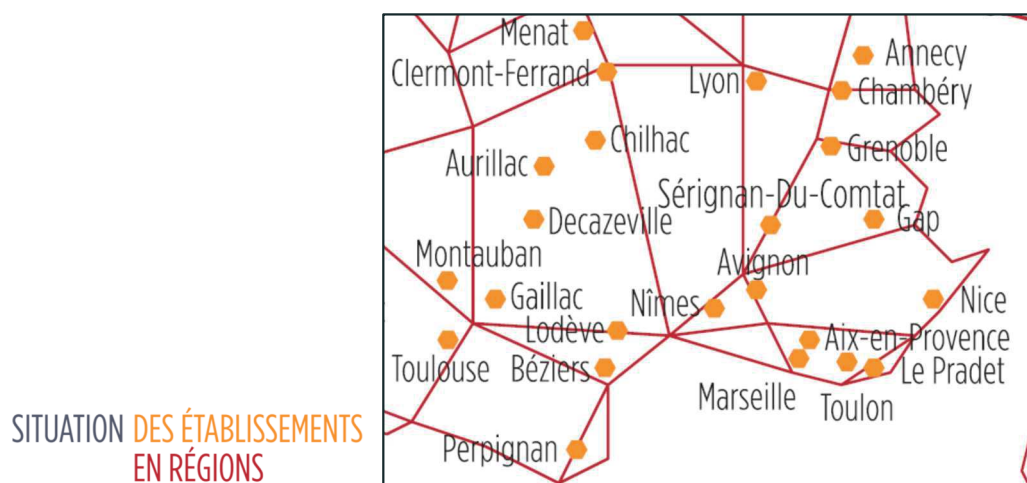
Le Muséum National d'histoire naturelle

- 68 millions de spécimens
- 2 millions de visiteurs
- 2000 professionnels
- 12 sites en France

CONFÉRENCE PERMANENTE DES MUSÉUMS DE FRANCE

BOULANGERIE ANTHROPOLOGIE PALEONTOLOGIE PREHISTOIRE SCIENCES BOUVINISTE
 CULTURES DÉLECTATION TRANSMETTRE ÉDUCATION COMMUNIQUELLES
 CONSERVER SYNERGIE INNOVATION MÉTIERS PRÉSENTE
 PROFESSIONNELS PUBLICS MÉDIATION
 PARTENARIATS VIE RÉSEAU DÉVELOPPEMENT SCIENCES NATURELLES
 MÉTIERS PRÉSENTE

Dépliant 2016 de la CPMF © conférence permanente des muséums de France (recto et extrait du verso)



➤ MNHN <https://www.mnhn.fr/fr>

Le Muséum national d'Histoire naturelle a une présence affirmée dans la région PACA, par l'existence de deux sites qui en dépendent directement, l'Harmas de Fabre à Sérignan-du-Comtat (84) et le Jardin botanique du Val-Rahmeh à Menton (06). Il a été historiquement la tête de réseau des muséums d'histoire naturelle de France (l'ancienne Inspection des muséums d'histoire naturelle de province en dépendait jusqu'à sa disparition en 1991 (cf. annexe 3)). Plusieurs anciens directeurs d'établissements de la Région ont eu des fonctions au MNHN.

Le Muséum national d'Histoire naturelle anime l'infrastructure ReColNat et le réseau national des collections naturalistes. François Dusoulier, conservateur en chef du patrimoine, ancien directeur du muséum départemental du Var, est actuellement délégué aux infrastructures de recherche sur les collections (ReColNat) et coordinateur du réseau national des collections naturalistes, à la Direction générale déléguée aux collections du MNHN. J'ai échangé avec lui à plusieurs reprises à propos de la mission.

➤ ReColNat <https://www.recolnat.org/fr/>

Extraits de la page d'accueil de l'infrastructure ReColNat :

« Depuis quelques années, le double constat des menaces qui pèsent sur la biodiversité et des lacunes de la connaissance en la matière se traduit par un regain d'intérêt pour les énormes réservoirs d'informations sous-exploitées que constituent les collections naturalistes. Les collections naturalistes françaises, dispersées à travers une multitude d'institutions de taille et statuts variés, constituent ainsi une source de connaissances unique et irremplaçable enrichies depuis 350 ans (...). Les collections naturalistes ont fondamentalement un double rôle : d'une part le rôle traditionnel de référence, et d'autre part celui de gigantesque campagne d'observations (...). Faciliter l'exploitation de ces masses de données inaccessibles jusque-là va donc permettre d'accélérer l'inventaire de la biodiversité mondiale, ainsi que la mise au point et la calibration de modèles prédictifs des modifications des flores et des faunes sous l'impact des changements globaux. (...) Premiers acteurs de l'inventaire de la biodiversité, de nombreux muséums et institutions de par le monde ont entrepris l'informatisation de leurs collections. Cependant, faute de moyens suffisants et/ou de méthodes et outils à la hauteur de cette tâche gigantesque, peu sont aujourd'hui en mesure d'offrir à la communauté scientifique les moyens d'exploiter efficacement les ressources contenues dans ces réservoirs de données, et surtout dans les domaines scientifiques autres que la systématique. »

L'infrastructure e-ReColNat se veut l'outil qui permettra de réunir les acteurs capables, ensemble, de rendre disponibles et utiles les informations contenues dans les collections. Deux établissements de la région (en plus du MNHN bien évidemment) sont membres de cette infrastructure (GIS), Aix-Marseille Université et le muséum de Marseille. Par ailleurs huit autres établissements de la Région sont contributeurs de cet outil : les quatre autres muséums (Var, Nice, Aix-en-Provence et Avignon) ainsi que le musée-muséum départemental des Hautes-Alpes, le Conservatoire botanique national alpin, la Villa Thuret et le Parc naturel régional du Luberon.

Parmi les nombreux réseaux nationaux naturalistes et ceux, plus particulièrement intéressés par les collections, le réseau botaniste Tela Botanica est apparu plusieurs fois lors des entretiens.

➤ *Tela Botanica* <https://www.tela-botanica.org/>

Ce réseau de botanistes est une association dont la vocation est de favoriser l'échange d'informations, d'animer des projets grâce aux nouvelles technologies de la communication et de produire des données libres de droit au service de l'ensemble des botanistes. Le MNHN et l'AMU, en autres, sont des partenaires scientifiques de cette association. Les herbiers de la ville d'Arles en particulier (musée Réattu et Médiathèque) sont référencés sur la base de données de Tela Botanica.

Enfin un dernier réseau national, celui du Patrimoine Scientifique et Technique Contemporain (PATSTEC), s'il ne s'intéresse pas directement aux collections naturalistes, intervient sur les instruments scientifiques dont une partie peut relever du patrimoine naturaliste (cf. p 203).

➤ *PATSTEC* <https://www.patstec.fr/>

La mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain (PATSTEC) est créée en 2003 à l'initiative du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ses objectifs initiaux sont de repérer, sauvegarder, documenter et mettre en valeur les instruments scientifiques de la recherche publique contemporaine dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. La mission s'est depuis élargie au patrimoine des institutions culturelles et des entreprises. Depuis le 1^{er} septembre 2019, la mission nationale est portée par la Mission pour le Patrimoine, l'Information et la culture scientifique et technique (PICST) du Conservatoire national des arts et métiers.

Elle est organisée en missions régionales avec un chef de projet, tête de réseau, accompagné d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique. En 2014, Aix-Marseille Université s'est intégrée au réseau national pour être la tête de réseau pour la région PACA et fédérer les différents partenaires, universités et organismes de recherche, autour de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine scientifique et pour documenter et inventorier, au sein de la base nationale, ces instruments scientifiques. Une équipe dédiée d'AMU est en charge de cette mission autour de la vice-présidence Sciences et Société et d'une chargée de mission. Le musée Gassendi de Digne-les-Bains, avec son département de collections lié à l'instrumentation scientifique, a signalé avoir contribué à la base de données PATSTEC.

Les réseaux régionaux

Trois réseaux ont été identifiés, l'un généraliste en direction des musées et concerne aussi des musées de l'ancienne région Languedoc-Roussillon, le deuxième concerne uniquement les sciences naturelles et le dernier la culture scientifique.

➤ *Musées méditerranée* <http://www.musees-mediterranee.org/portail/>

Le réseau Musées méditerranée est une association datant de 2021. Elle a succédé à l'ancienne section fédérée de la région PACA de l'AGCCPF, Association générale des conservateurs des collections publiques de France, section fédérée disparue en 2018. Cette association de professionnels (et non d'établissements) organise des rencontres vouées à la diffusion des pratiques professionnelles et des savoirs associés aux métiers autour des collections. La section fédérée avait répondu à un programme, initié par le muséum départemental du Var et financé par la DRAC, qui devait s'attacher à décrire les collections d'histoire naturelle conservées dans les établissements de la Région et accompagner ces derniers dans la connaissance de ces collections. Avec le changement de structure, l'association Musées méditerranée a repris ce programme¹⁰⁵ en le transformant en une série de rencontres autour des liens entre collections de sciences naturelles et domaines artistiques : « Art contemporain et collections naturalistes » en 2020 et « Illustration des collections d'histoire naturelle » programmée en 2023¹⁰⁶.

➤ *Muséums PACA*

Ce réseau, créé à l'initiative du muséum d'Aix-en-Provence dans les années 2000, regroupait les muséums de Marseille et du Var, puis d'Avignon, de Nice, l'université d'Aix-Marseille et le MNHN. Il était en convention avec le MESR et la Région pour mener des échanges et des mutualisations d'achat, la mise en place d'un site web, l'édition d'une revue de présentation des structures, devenue lettre bisannuelle des musées et la création d'une exposition itinérante « Biodiversité, mon trésor ». Mis en sommeil depuis quelques années, ce réseau est en reconstruction, animé par des réunions pour redéfinir les objectifs et rédiger une nouvelle convention cadre de partenariat.

➤ *ECHOSCIENCES PACA* <https://www.echosciences-paca.fr/>

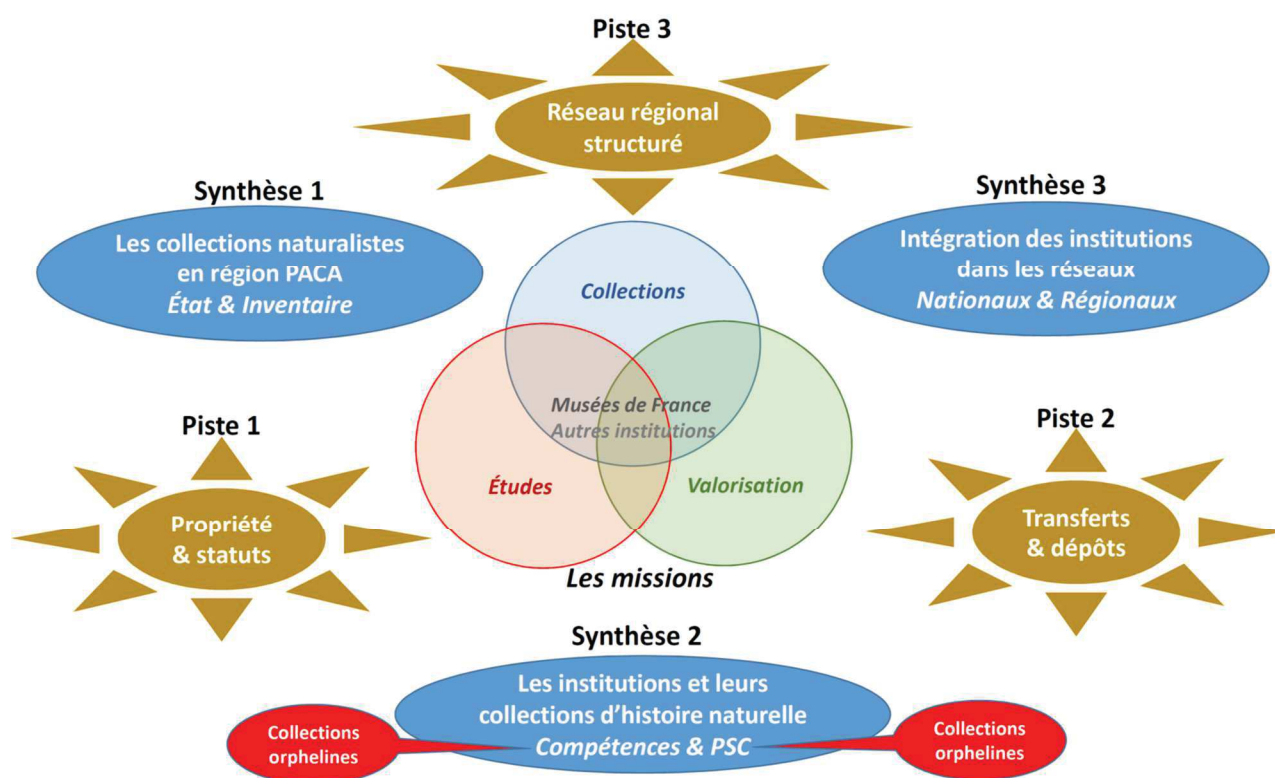
Le réseau Culture science Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe musées, organismes de recherche, universités, associations, institutions, tous signataires de la charte du réseau de culture scientifique. Ils ont donc en commun de proposer au public de la Région des actions culturelles destinées à faire découvrir, connaître et aimer la science. Les muséums d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, d'Avignon, de Marseille et de Nice, l'Harmas de Jean-Henri Fabre et le Jardin du Val Rahmeh (MNHN), le jardin botanique de la Villa Thuret – INRAE, les musées d'Apt, Gassendi et Urgonia, le Museon Arlaten, Aix-Marseille Université ainsi que les université Côte d'Azur, d'Avignon et de Toulon y participent. Les rectorats d'Aix-Marseille et de Nice et la DRARI y participent aussi, de même que trois collectivités, la Région et les Conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et des Bouches-du-Rhône.

¹⁰⁵ Ce changement d'orientation, malgré le recrutement d'un chargé de mission en 2021, explique que, malgré les prises de contacts avec l'association, les échanges n'ont pu aboutir à une synthèse de la mission de l'Inspection et du programme porté par l'association.

¹⁰⁶ <http://www.musees-mediterranee.org/index.php/2019/11/18/collections-naturalistes-dans-la-region-paca/>

II- Pistes d'action

Le rapport d'étape présenté lors de la réunion du 18 octobre faisait déjà ressortir trois grandes thématiques, dégagées à partir de la dizaine d'exemples étudiés lors de la première mission sur place. La poursuite de l'étude a confirmé et précisé ces trois grandes thématiques issues des trois chapitres de la synthèse. Cette réflexion peut être présentée sous forme d'un schéma où les missions d'un Musée de France sont au centre (mais ces missions peuvent être reprises par toute institution conservant un patrimoine, ici des collections d'histoire naturelle), les trois synthèses apparaissent sur fond bleu et font ressortir les trois pistes qui vont être détaillées.



II.1- Propriété et statuts des objets conservés dans les institutions

La question de la propriété ne se pose généralement pas en ce qui concerne les collections d'histoire naturelle dans les établissements publics (contrairement à certaines accumulations passées de biens archéologiques mobiliers). Dans les établissements visités, elle pourrait se poser pour les collections de la Villa Thuret, qui à l'origine étaient des biens appartenant à l'État, l'INRAE étant le gestionnaire de la Villa et des biens qui lui sont affectés, mais dont certains ont été acquis depuis par l'INRAE. Au final cela n'a guère d'impact sur les statuts de ces biens qui appartiennent à une personne publique. Le cas est un peu plus complexe pour la collection Thomel du muséum de Nice, dont des spécimens pourraient provenir du musée Gassendi de Digne-les-Bains et pour certaines pièces du musée de Sainte-Cécile-les-Vignes qui pourraient provenir du muséum de Marseille. Ces cas n'affectent pas vraiment les statuts des objets et pourraient se régler aisément par une étude historique et juridique et par des restitutions éventuelles. Les autres cas relèvent plus d'une régularisation officielle d'un transfert ou d'un dépôt parfois ancien.

Concernant leurs statuts, les collections relevant des sciences naturelles peuvent être soumises à trois Codes :

- Le Code général de la propriété de la personne publique (CG3P) lorsque le propriétaire est une personne publique, ce qui est le cas de tous les établissements concernés par la mission sauf les trois relevant d'associations ;
- Le Code de l'environnement lorsque les collections proviennent du patrimoine naturel (naturaliae) ;
- Le Code du patrimoine, bien entendu pour tous les établissements bénéficiant de l'appellation Musée de France, mais aussi pour les biens relevant des archives, des bibliothèques, de l'archéologie et même dans certains cas des monuments historiques (le musée colonial d'Aix-Marseille Université par exemple).

Code général de la propriété de la personne publique CG3P	
Article L2112-1	
(…), font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire les biens présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique , notamment : (...)	
2* Les archives publiques au sens de l'article L.211-4 du code du patrimoine; (...)	
4* Les biens archéologiques mobiliers devenus ou demeurés propriété publiques (...); (...)	
6* Les biens mobiliers classés ou inscrits (...); (...)	
8* Les collections des musées ; (...)	
10* Les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques; (...)	

Code de l'environnement			Code du patrimoine		
Livre I Dispositions communes	Livre II Milieux physiques	Livre III Espaces naturels	Livre I Dispositions communes	Livre II Archives	Livre III Bibliothèques
Livre IV Patrimoine naturel	Livre V Prévention Pollutions & risques		Livre IV Musées	Livre V Archéologie	Livre VI Monuments Historiques Sites patrimoniaux remarquables Qualité architecturale

Le Code de l'environnement va contraindre la détention mais aussi l'exposition et le transport des objets, mais n'a que peu de conséquence sur leur statut dans l'établissement.

Le CG3P est important car c'est de lui que découle en particulier l'inaliénabilité d'un bien mobilier, à la condition qu'il fasse partie du domaine public. C'est un caractère intrinsèque du bien, son intérêt public du point de vue de ... (cf. ci-dessus), qui détermine son appartenance au domaine public, et non pas son usage comme c'était le cas avant 2006¹⁰⁷. Ce Code est donc fondamental pour déterminer le statut des objets.

Le Code du patrimoine apporte des contraintes protectrices dans la gestion de certains objets et aborde la notion d'ensemble¹⁰⁸. Deux catégories de livres se distinguent :

- ✓ Ceux qui se rapportent à des typologies d'objets (livres II, III et V) ;
- ✓ Ceux qui considère principalement la qualité patrimoniale des objets sans s'attacher à une typologie spécifique (livres IV et V).

¹⁰⁷ En effet le Code général de la propriété de la personne public a été révisé en 2006 et apporte cette profonde modification concernant les biens mobiliers.

¹⁰⁸ Fonds d'archives et de bibliothèques, collections de musées, ensemble de fouilles, et la loi LCAP a précisé aussi pour certains monuments historiques cette notion d'ensemble.

La difficulté concernant le statut des objets dépendant de l'histoire naturelle c'est, nous l'avons vu, que ces objets présentent une grande diversité, documents, archives, instruments, reproductions et surtout *naturaliae*. Ces objets sont aussi présents en très grand nombre, les chiffres approximatifs du tableau page 204 le démontrent. Enfin, pour beaucoup, ils proviennent d'accumulations durant deux siècles, avec des périodes d'abandon d'où résultent des conservations souvent catastrophiques et des informations partielles ou perdues.

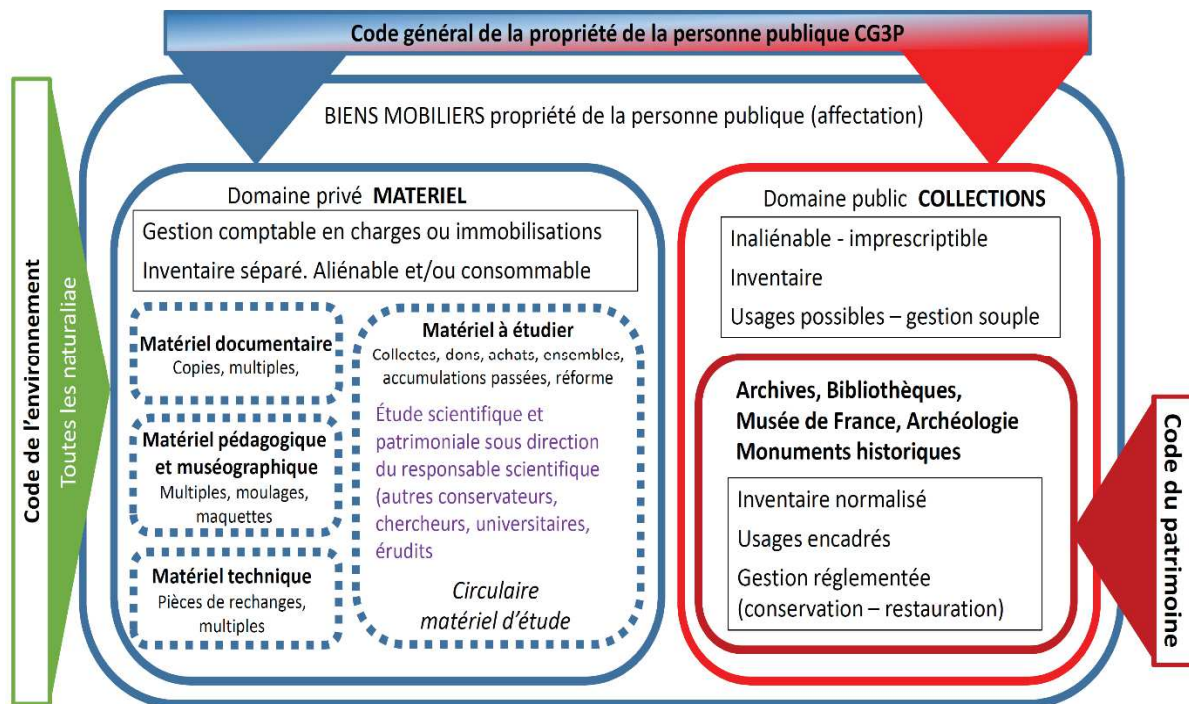
Lorsque la question de la propriété des objets est réglée, et que le propriétaire est une personne publique, la question qui doit se poser pour chaque objet est « appartient-il au domaine privé de cette personne ou au domaine public ? » Il s'agit donc de déterminer si l'objet a un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique. Le CG3P est muet sur les processus, mais dans plusieurs des établissements de cette étude, un certain nombre de personnes ont les qualifications scientifiques pour déterminer l'intérêt d'un objet, suivant des critères à harmoniser. **Cette étude** (qui est une des missions d'un musée) prend du temps, demande des connaissances et nécessite souvent de se plonger dans une documentation dont nous avons dit qu'elle était souvent partielle ou difficile à reconstituer. En revanche, certains établissements (principalement ceux de la deuxième catégorie du I.2 de ce chapitre), s'ils ont des personnels aux compétences patrimoniales, n'ont pas ou plus les compétences en sciences naturelles. C'est pour ceux-là que j'ai indiqué, sur la gauche du schéma introductif page 217, une bulle rouge « **collections orphelines** ». Des établissements ont su contourner cette difficulté en faisant appel, dans leur environnement, par des partenariats ou des prestations, aux compétences scientifiques qui leur manquaient (exemples du musée-muséum départemental des Hautes-Alpes, du musée d'Apt ou de celui de Barcelonnette...). Mais pour beaucoup d'autres, les collections restent orphelines. La structuration d'un réseau régional des collections naturalistes (cf. infra) pourrait apporter des solutions.

Les critères fondamentaux pour donner un intérêt public aux *naturaliae*, sont en premier lieu la précision de la date et du lieu de collecte de l'objet (intérêt au titre d'une archive de la nature) et ensuite sa rareté (espèce protégée, disparue), les études précédentes dont il a fait l'objet (type, figuré...), son histoire (ancienneté, collecteur, propriétaire...) et la qualité de sa préparation (taxidermie, diorama, montage...). Lorsque l'un des critères est présent, l'objet peut intégrer le domaine public¹⁰⁹ du propriétaire public et donc la collection (au sens large), ce qui veut dire qu'il doit réaliser un inventaire qui valide l'affectation à la collection. Sinon, l'objet reste dans le domaine privé du propriétaire qui peut le garder pour son usage (matériel pédagogique, documentaire...), le céder ou le détruire si en raison de son état il n'y a plus d'usage possible.

Certains de ces objets intégrés dans le domaine public peuvent aussi relever du Code du patrimoine, en leur qualité d'archives publiques, de biens archéologiques mobiliers, de livres et documents précieux, de mobiliers inscrits ou classés au titre des monuments historiques ou de collection Musée de France. En revanche, tous les objets concernés par le Code du patrimoine appartiennent nécessairement au domaine public (cf. le **notamment** de l'article L2112-1 du CG3P page précédente).

¹⁰⁹ Et devenir ainsi inaliénable, ce qui implique une responsabilité de conservation au propriétaire et à l'affectataire.

Ces différentes catégories de statuts peuvent être résumées dans le schéma ci-dessous.



En résumé, les établissements conservant des objets d'histoire naturelle peuvent, si ce n'est pas déjà fait, faire une étude patrimoniale, historique et scientifique pour déterminer leur statut.

S'ils ont l'appellation Musée de France, ce traitement concerne les accumulations du passé qui n'ont pas vraiment de statut et que l'on pourrait considérer comme du matériel à étudier.

S'ils n'ont pas l'appellation Musée de France et appartiennent à une personne publique, il est important qu'ils déterminent ce qui relève du domaine privé et ce qui relève du domaine public et éventuellement du Code du patrimoine à un autre titre que le livre IV.

Les difficultés sont donc les ressources humaines, soit insuffisantes en nombre, nous l'avons noté pour de nombreux établissements, soit insuffisamment spécialisées en sciences naturelles. Les plus grandes difficultés concernent bien entendu les collections dites « orphelines ».

Les collections peuvent être « orphelines » dans leur établissement pour une autre cause : elles ne rentrent absolument pas ou très peu dans le projet scientifique et culturel. C'est la signification sur le schéma de la page 217, de la bulle rouge de droite. Très généralement, dans ce cas, les collections sont doublement orphelines, de compétences scientifiques et d'un PSC les intégrant. Le paragraphe suivant offre des pistes de solution.

II.2- Transferts ou dépôts des collections « orphelines »

Les pistes évoquées pour trouver un avenir aux collections doublement orphelines, c'est-à-dire le transfert de propriété ou le dépôt vers un autre établissement, ne concernent évidemment qu'une fraction des établissements étudiés.

Le premier groupe défini dans le I.2 précédent (cf. page 207) n'est évidemment pas concerné, puisque les sciences naturelles et les collections attachées à cette discipline sont au centre des projets. Ces établissements doivent donc les conserver.

Dans le deuxième groupe (cf. pages 208-209) la question ne se pose pas de la même manière pour les cinq sous-ensembles.

Pour les établissements du sous-ensemble 5, puisque ces musées ont intégré leurs collections d'histoire naturelle de manière importante dans leur projet, avec des partenariats¹¹⁰, la question de la place de ces collections est tranchée :

- Pour le musée de Barcelonnette qui a remis à l'honneur ses collections et pourrait les étudier et les valoriser encore plus en poursuivant son rapprochement avec le Parc national du Mercantour ;
- Le projet du musée-muséum départemental transparait déjà dans son nom qui insiste sur sa qualité de musée mixte, et si l'orientation donnée par la directrice avant son départ est confirmée, cela transparaitra encore plus par l'inversion en muséum-musée ; le partenariat sur les herbiers avec le CBNA devra être confirmé par les deux parties ;
- En ce qui concerne le musée Gassendi, l'évolution du projet devrait mettre plus en lumière l'intérêt scientifique des collections naturalistes ;
- Le musée municipal d'Apt a déjà déposé de longue date sa collection (paléontologie principalement) au musée de géologie du Parc naturel régional du Luberon ; ce dépôt pourrait évoluer en fonction du rapprochement entre les deux structures et de la reconnaissance par l'État du musée du Parc.

C'est aussi sans doute le cas pour les établissements du sous-ensemble 4, où les collections d'histoire naturelle, qui peuvent être conséquentes (Hyères), sont exploitées mais de manière plus (trop ?) discrète. Les contextes et les historiques des quatre musées concernés expliquent aussi la part prise par les collections naturelles.

Pour les trois autres sous-ensembles, chaque établissement doit donc se poser la question du maintien de ces collections, avec les moyens nécessaires, ou de leur départ vers un autre établissement. La décision du départ ne peut être véritablement tranchée sans une étude préalable des objets pour déterminer leur statut, les procédures et destinations selon les statuts seront très différentes. Le travail devrait être mené en réseau et en priorité avec l'établissement pressenti pour être le destinataire (cf. point II.3).

¹¹⁰ Musée-muséum départemental des Hautes-Alpes et CBNA ou musée d'Apt et Parc naturel régional du Luberon.

Organisation et procédure des dépôts ou des transferts

Pour les propriétaires personne publique.

Pour les biens qui appartiennent au domaine privé, sans intérêt scientifique ou patrimonial, suivant leur état et l'usage que l'on pourrait en faire, ces biens pourront soit être gardés dans l'établissement d'origine comme matériel pédagogique par exemple, soit transférés à un autre établissement (musée ou établissement scolaire...) pour le même genre d'usage soit détruit. Le transfert ou la destruction devront faire l'objet d'une note du propriétaire, spécifiant bien que les objets ont fait l'objet d'une étude déterminant l'absence d'intérêt public.

Pour les biens qui appartiennent au domaine public, la décision pourra être prise de les déposer dans un établissement public¹¹¹ ou d'en transférer la propriété à la tutelle de cet établissement public pour affectation à ce dernier. Ce choix est de la responsabilité du propriétaire initial (avec acceptation du destinataire bien évidemment), mais je privilégierai le transfert de propriété qui à long terme simplifie la gestion de ces biens.

- Le **dépôt** devra faire l'objet d'une convention entre le déposant et le dépositaire, précisant l'inventaire précis des objets, avec une durée précisée qui pourrait correspondre à la durée d'un mandat et précisant les conditions du dépôt (droits et devoirs du déposant, droits et devoirs du dépositaire, condition d'usage, d'exposition, de restauration, conditions financières éventuelles comme des coûts de gestion, de conservation, de restauration). Si ce choix est fait, à l'échéance de la convention, un récolement et un constat d'état de l'ensemble pourraient être demandés. En aucun cas ces objets ne pourront intégrer l'inventaire réglementaire (Musée de France par exemple) de l'établissement dépositaire.
- Le **transfert de propriété** doit faire l'objet d'un acte officiel qui peut préciser quelques conditions au bénéficiaire du transfert¹¹². Si des objets relèvent du **Code du patrimoine**, les démarches réglementaires¹¹³ devront être effectuées.

Lorsqu'au moins l'une des deux parties concernées par le dépôt ou le transfert l'effectue pour un établissement ayant l'appellation Musée de France, le dossier complet sera présenté en Commission régionale scientifique des collections pour avis.

Pour les propriétaires privés (association) le principe est le même sauf qu'il n'y a pas réglementairement de distinction entre le domaine privé et le domaine public alors que le Code du patrimoine peut s'appliquer (en particulier si c'est un Musée de France qui est concerné).

¹¹¹ La tête de réseau de leur département cf. page 224.

¹¹² Prêt auprès du donateur, mention de l'origine de l'objet lors des expositions ou publications par exemple... .

¹¹³ Par exemple, s'il s'agit d'objets inscrits à l'inventaire des collections d'un Musée de France, la proposition de transfert doit être présentée au Haut Conseil des Musées de France.

II.3- Structuration du réseau régional des collections naturalistes

Les synthèses construites à partir des observations faites lors de la mission permettent de regrouper en trois catégories les éventuels membres du réseau : les services de l'État, les collectivités territoriales et les établissements intégrés à l'étude.

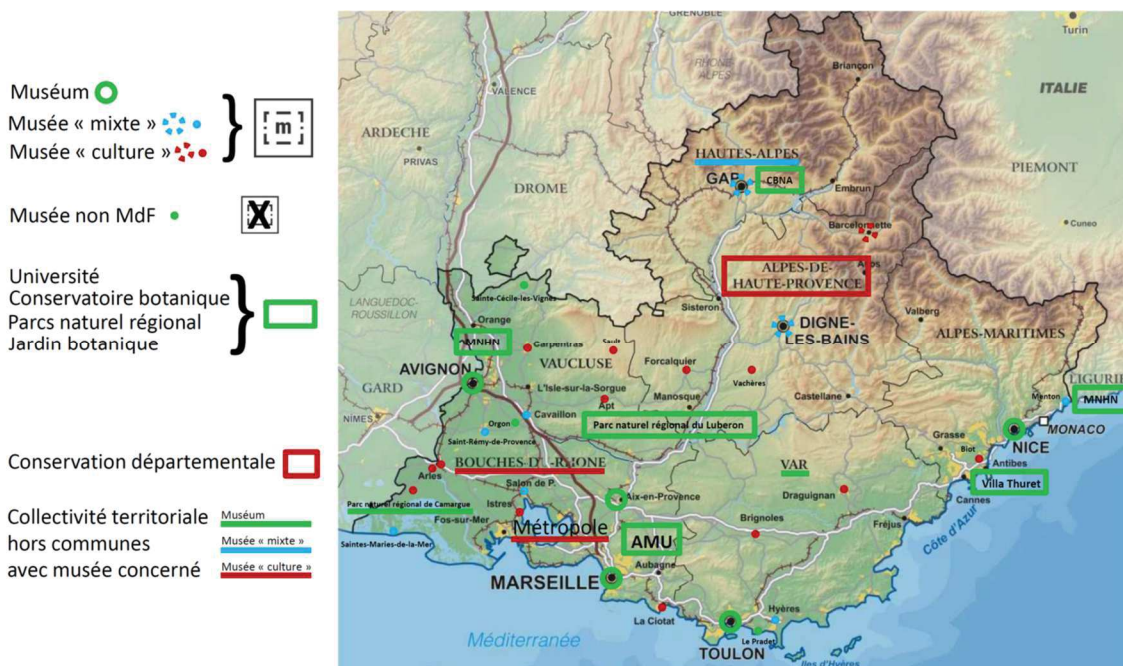
Dans les services déconcentrés de l'État :

- La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), service des musées ;
- La Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)¹¹⁴ ;
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)¹¹⁵.

Dans les collectivités nous pouvons distinguer les différents niveaux suivants :

- La région Provence-Alpes-Côte d'azur ;
- Les six conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence (*conservation départementale des musées*), des Hautes-Alpes (*musée-muséum départemental*), des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône (*Museon Arlaten*), du Var (*muséum départemental*) et de Vaucluse ;
- Un EPCI, la métropole Aix-Marseille-Provence (*musée archéologique René-Beaucaire*) ;
- Les communes propriétaires de musées.

Parmi les différents établissements : les musées de France (les cinq muséums, les musées « mixtes » et les musées « culture »), les musées sans appellation « Musée de France » et les divers établissements (université, parc naturel régional, conservatoire ou jardin botanique) ainsi que le Muséum national d'Histoire naturelle.



Carte des membres éventuels du réseau régional des collections naturalistes

¹¹⁴ Concernée par le rôle historique du MESR sur les collections d'histoire naturelle et la CSTI, mais aussi pour les relations avec le monde de l'éducation.

¹¹⁵ La DREAL n'a pas été contactée lors de la mission mais son implication dans l'application du Code de l'environnement sur les collections d'histoire naturelle et dans l'éducation à l'environnement la rendent tout à fait légitime.

Dans la structuration d'un réseau régional des collections naturalistes dans la région PACA, il est possible d'envisager trois étages : un étage correspondant aux établissements conservant des collections naturalistes, un étage correspondant aux Départements et un étage correspondant à la Région.

Dans le **premier étage**, la mission a permis d'identifier un certain nombre d'établissements de différentes natures qui conservent, enrichissent, étudient et valorisent leurs collections d'histoire naturelle et participent donc à une mission plus générale de protection du patrimoine régional, de diffusion de la culture scientifique et de l'éducation à l'environnement auprès de tous les publics et en particulier des scolaires. La liste n'est pas définitive, certains musées pourront sans doute se recentrer sur d'autres typologies de collections (cf. supra II.2 page 221) et ne pas rejoindre ce réseau et d'autres établissements qui n'ont pas été intégrés ou même identifiés lors de la mission (musées, jardins botaniques, universités, parcs...) pourront le rejoindre.

Il est assez facile d'identifier l'**étage intermédiaire**, la Région ayant la particularité d'abriter sur son territoire cinq muséums d'histoire naturelle qui peuvent jouer naturellement le rôle de tête de réseau départementale. Ce rôle, qui reste à préciser, pourrait consister à apporter un appui scientifique et technique aux établissements de leurs départements, ou orienter vers une autre institution susceptible de l'apporter, animer le réseau sur le territoire départemental et accueillir les collections « orphelines » (cf. supra II.2 page 221). Pour remplir ce rôle, ces établissements sous-dotés devront bénéficier de moyens supplémentaires.

La tête de réseau du département du **Var** pourrait être le muséum départemental localisé à Toulon qui joue déjà en partie ce rôle, avec naturellement une implication directe du conseil départemental.

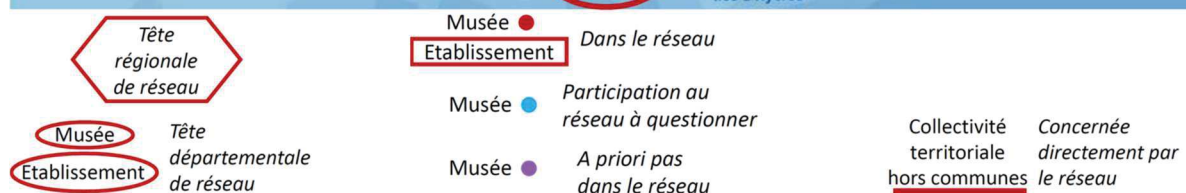
La tête de réseau du département des **Alpes-Maritimes** et celle du département de **Vaucluse** pourraient être respectivement le muséum d'histoire naturelle de la ville de Nice et le muséum Requien de la ville d'Avignon. L'implication des deux Conseils départementaux pourrait être envisagée.

La tête de réseau des départements des **Hautes-Alpes** et des **Alpes-de-Haute-Provence** pourrait être interdépartementale et tripartite, avec les trois musées ayant des collections d'histoire naturelle importantes, le musée-muséum départemental des Hautes-Alpes, le musée de la Vallée de la ville de Barcelonnette et le musée Gassendi de la ville de Digne-les-Bains. L'implication du conseil départemental des Hautes-Alpes serait directe à travers son musée et celle du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence pourrait passer par sa conservation départementale des musées.

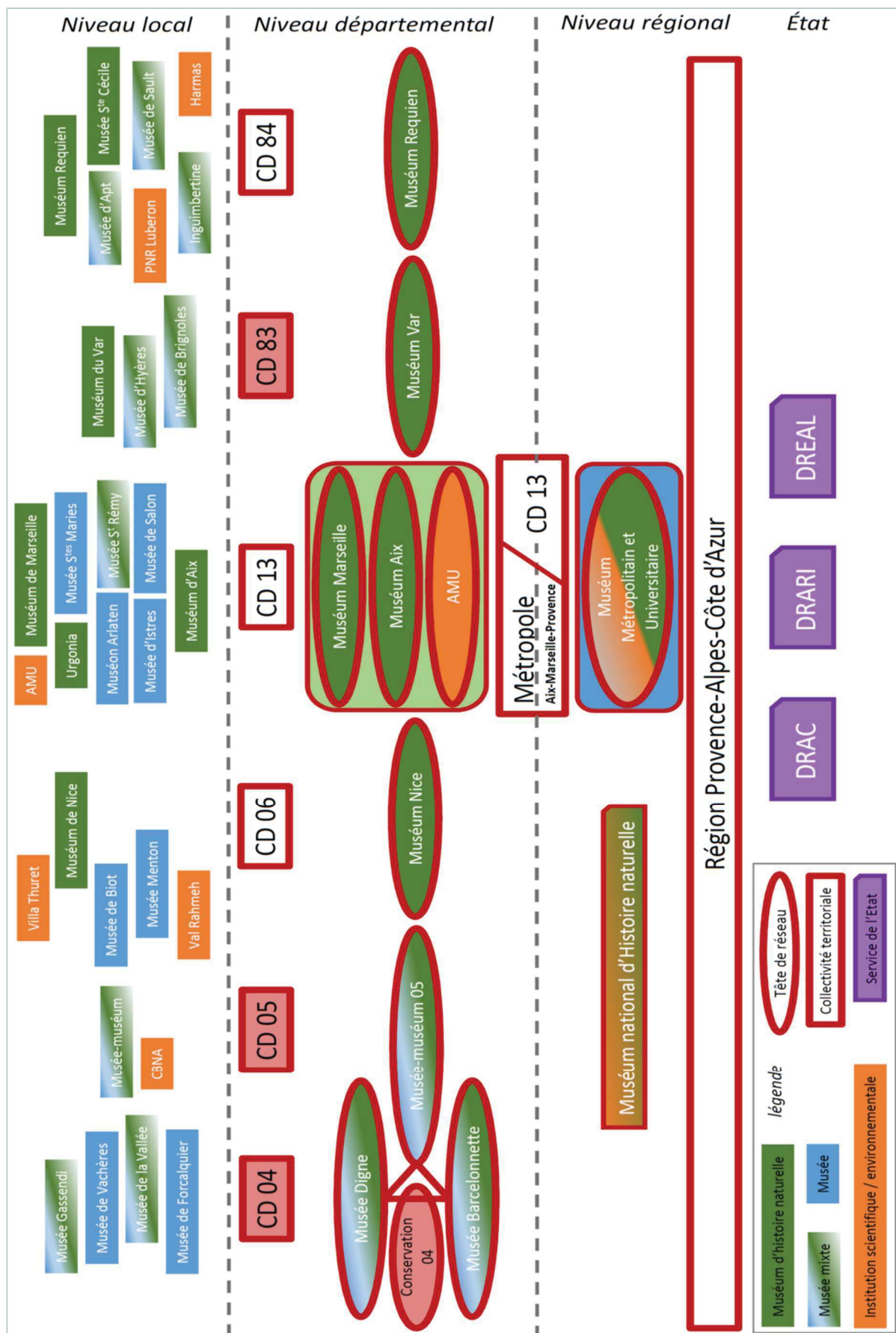
Le cas du département des **Bouches-du-Rhône**, qui a la particularité d'avoir sur son territoire deux muséums d'histoire naturelle municipaux situés dans la même métropole et une université aux collections exceptionnelles, sera abordé avec le troisième étage du réseau.

La tête de réseau départementale des **Bouches-du-Rhône** pourrait être aussi la tête de réseau régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, tête tripartite comme dans les départements 04 et 05, mais avec une structuration plus formelle. Les trois établissements concernés sont le muséum d'histoire naturelle de Marseille, le muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence et Aix-Marseille-Université. À eux trois, ils représentent près de 50% de l'ensemble des collections de la Région et ils sont tous les trois implantés sur le territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence, dont le siège, la ville de Marseille est le chef-lieu de la Région et la préfecture de Région. Les deux villes propriétaires des musées, la Métropole, le Département, la Région et l'Université pourraient être impliqués selon des modalités à déterminer (cf. infra les pistes d'organisation), avec l'appui des services déconcentrés de l'État.

Cette organisation peut être synthétisée soit sous une forme « géographique » avec la carte des membres éventuels ci-dessous, soit sous la forme d'un schéma organisationnel, (cf. schéma page suivante).



Carte des membres éventuels du réseau régional des collections naturalistes et de leurs rôles possibles



Les missions possibles d'un réseau régional des collections d'histoire naturelle

Ces missions sont en partie inspirées des missions actuellement en réflexion au sein du réseau muséum PACA, des synthèses tirées de l'étude menée et des discussions avec les différents partenaires possibles (collectivités territoriales, services de l'État, Muséum national d'histoire naturelle). Pour les ordonner nous avons utilisé le schéma déjà présenté des missions d'une institution patrimoniale et scientifique.

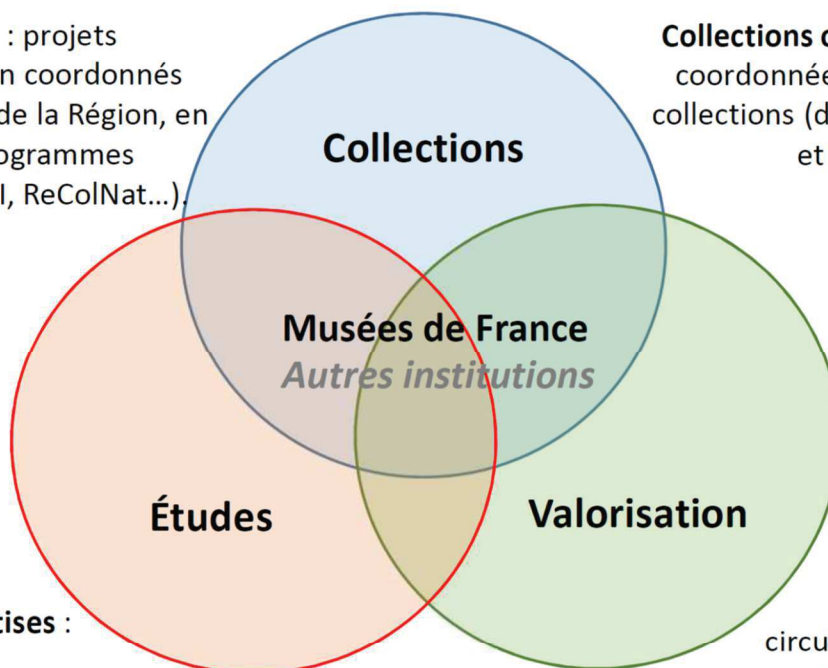
Les collections

Enrichissement : actions coordonnées au sein du réseau pour les collectes du patrimoine naturel régional et les opportunités d'acquisition de collections existantes.

Conservation : accompagnement pour les projets de réserves et possibilité de réserves mutualisées sur un territoire.

Informatisation : projets d'informatisation coordonnés sur le territoire de la Région, en lien avec des programmes existants (MESRI, ReColNat...).

Collections orphelines : gestion coordonnée de l'avenir de ces collections (dépôts et transferts) et des établissements dépositaires.



Les études

Réseau d'expertises : identification et structuration des expertises régionales.

Missions d'expertise : organisation matérielle de missions d'expertise dans les établissements (contrat, frais de missions, accueil...).

Bases de données régionales : Chercheurs, collecteurs et collectionneurs, notices biographiques, étiquettes et graphies.

Programmes de recherche : organisation au niveau régional ou supra-régional de recherches sur des collections ou des ensembles taxinomiques.

La valorisation

Expositions temporaires : coproduction d'expositions et circulation d'expositions temporaires sur le territoire.

Politique des publics : productions d'outils pédagogiques sur les sciences naturelles (évolution, géologie, environnement, relations science et société) ; liens renforcés avec le Rectorat de la région académique pour les actions en direction des scolaires.

Communication : mutualisation de la communication via internet, mise en ligne des collections.

Publications : publications scientifiques et grand public des programmes patrimoniaux et de recherche; organisation de conférences débats.

Les actions possibles s'appuieraient sur les compétences internes existant dans les établissements, que ce soit au sein des têtes de réseaux (compétences scientifiques et techniques) ou d'autres membres du réseau pour certaines compétences spécifiques comme la botanique pour le CBNA ou la Villa Thuret, la minéralogie pour le musée de la mine de Cap-Garonne, l'Urgonien pour Urgonia ou l'environnement pour les parcs naturels.

Il pourrait être fait mutuellement appel à des compétences extérieures, soit des prestataires (restaurateurs-conservateurs), soit des partenaires (CICRP), soit des experts naturalistes pour étudier les collections. Dans ce dernier cas, par exemple, un chargé de mission spécialiste de tel ou tel groupe pourrait être recruté, pour une période à déterminer. Sa mission serait d'étudier et éventuellement inventorier les accumulations du passé, dans les différents établissements qui en exprimeraient le besoin¹¹⁶. Le poste pourrait être pris en charge par une des têtes de réseau départementales ou la tête de réseau régionale, avec un financement par les partenaires (Conseil régional, Conseils départementaux et État), les frais de missions seraient pris en charge par les établissements bénéficiaires. Certains programmes nationaux pourraient être impliqués, en particulier pour l'informatisation ou la valorisation (MESR et DRARI, ReColNat et MNHN, MC et DRAC). Une programmation pluriannuelle pourrait être décidée pour résorber sur le territoire le retard et les différences de connaissances des collections constatés lors de la mission.

Un volet particulier des missions de ce réseau pourrait être de développer les actions de culture scientifique, dont la compétence est régionale, en particulier en direction des scolaires et des étudiants, avec l'appui du Rectorat et de la DRAC, pour favoriser les dialogues entre science, société et culture artistique.

Les structures possibles d'un réseau régional des collections d'histoire naturelle

Plusieurs niveaux de structuration sont envisageables :

Le niveau régional de structuration du réseau pourrait se faire par la signature d'une convention-cadre de partenariat de toutes les parties, en distinguant d'une part les propriétaires de collections qui sont principalement des collectivités (communes, EPCI ou départements), des établissements publics (INRA, universités, PNR, MNHN) et quelques associations, et d'autre part, les partenaires (Départements, Région, Services déconcentrés de l'État). Cette convention pourrait s'inspirer de celle qui est actuellement en réflexion avec *Muséums PACA*. Elle devrait préciser, si c'est ce qui est choisi, la structuration en trois étages de ce réseau et les rôles respectifs de l'étage départemental et de l'étage régional, en particulier ceux des têtes de réseau.

La structuration éventuelle de la tête de réseau tripartite et interdépartementale des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence pourrait aussi s'envisager sous la forme d'une convention-cadre entre les deux Conseils départementaux, avec la participation des communes de Digne-les-Bains et de Barcelonnette. Cela pourrait constituer un article spécifique de la convention-cadre générale du réseau.

¹¹⁶ Un des objectifs pourrait être d'accompagner l'établissement et le réseau dans la détermination du statut des spécimens (cf. II.1 page 219).

La structuration de la tête de réseau du département des Bouches-du-Rhône qui jouerait aussi le rôle de tête de réseau régionale dépend des volontés politiques respectives des deux communes propriétaires de muséum, les villes d'Aix-en-Provence et de Marseille, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Aix-Marseille-Université.

La solution la plus simple serait de reprendre la structuration déjà évoquée, une simple convention cadre.

Mais il pourrait être plus intéressant pour les deux établissements muséaux d'envisager un transfert de gestion et peut-être de propriété (au moins pour les collections) de ces deux établissements communaux, à la Métropole ou au Département. La Métropole a déjà « hérité » d'un musée, le musée archéologique René-Beaucaire à Istres, certes musée actuellement fermé, mais qui demande à la Métropole de lancer une réflexion sur sa politique muséale. Le Département est déjà propriétaire et gestionnaire de deux musées de France, le musée de l'Arles Antique et le Museon Arlaten. Les deux muséums sont parmi les musées des deux villes, ceux qui sont le plus facilement transférables, car bien séparés dans leur gestion actuelle des autres musées, le muséum d'Aix-en-Provence est rattaché à la Direction « Archéologie et Muséum » et celui de Marseille est encore très indépendant de la Direction des musées de Marseille. Une mutualisation des deux établissements pourrait signifier un seul projet scientifique et culturel, une seule équipe sans renoncer aux deux sites actuels, le premier historique et bien identifié dans le centre de Marseille, au Palais Longchamp, et le deuxième implanté à Aix-en-Provence, dans le parc de Mitre. La complémentarité de ces deux sites est un atout, ce qui ne signifie évidemment pas l'abandon d'un projet de lieu véritable d'exposition pour Aix-en-Provence. Ce serait un bel exemple politique d'une mutualisation, au niveau d'une métropole (d'autres cas existent à Nancy ou à Toulouse par exemple) ou d'un département, d'un grand service patrimonial et scientifique, sur des problématiques très actuelles concernant la biodiversité et l'environnement.

Ce service métropolitain ou départemental pourrait être rejoint par un service du patrimoine et de la culture scientifique de l'AMU, pour partager et mutualiser les compétences scientifiques, la conservation des collections (réserves et personnels communs) et la diffusion de la culture scientifique auprès des citoyens. Un muséum métropolitain (ou départemental, ou même régional) et universitaire, avec les collections réunies, avec les lieux existants ou à créer, avec des chercheurs, des professionnels de la conservation et de la culture, verrait sa position de tête de réseau régionale renforcée et deviendrait un référent national et même international. Un exemple existait à Clermont-Ferrand avec une bibliothèque municipale et interuniversitaire, il existe encore avec les mutualisations entre l'université et la commune de Strasbourg (le musée zoologique et le Jardin des sciences) ou la métropole et l'université de Nancy (le muséum-aquarium, le Féru des sciences et les jardins botaniques)¹¹⁷ Pour mutualiser les muséums et l'Université, en plus des cas évoqués précédemment, diverses structurations peuvent être envisagées après études, l'EPCC, le GIP ou le GIS ou une simple convention de partenariat.

¹¹⁷ Cf. le rapport de l'Inspection des patrimoines sur l'organisation des musées au regard des réformes territoriales 2020 <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-sur-l-organisation-des-musees-de-France-au-regard-des-reformes-territoriales-Vers-une-acceleration-des-transferts-et-des-mutualisations>

CONCLUSION

Cette étude sur une typologie de collections dans une région du territoire français, est originale pour ses deux composantes.

Les **collections d'histoire naturelle** sont des collections que l'on retrouve dans des établissements variés. Elles sont constitutives des premières créations de musées en France et à l'étranger, souvent à partir de cabinets royaux ou privés et de jardins botaniques. En France, le XIX^{ème} siècle a été celui de la création dans chaque préfecture, et parfois dans des cités plus modestes, de musées, parfois uniquement consacrés aux sciences naturelles, ils sont alors appelés muséums, ou bien réunissant une variété de collections. Ce même siècle a également consacré la création (ou la recreation) de nombreuses universités dans lesquelles sont retrouvées aussi des collections d'histoire naturelle. C'est l'âge d'or des collections d'histoire naturelle qui permettent d'une part de décrire la nature et de la classer et d'autre part de la présenter au public. Le XX^{ème} siècle, avec le développement de sciences de la nature plus orientées vers le fonctionnement, de l'échelle moléculaire à l'échelle de la Terre (génétique, biochimie, physiologie, écologie, sciences de la Terre et de l'Univers...) a pu laisser à l'abandon un certain nombre de collections naturalistes, dans les musées et les centres de recherche. Mais ce siècle a vu aussi fleurir des musées de sites, des écomusées, des parcs et des réserves naturelles, établissements dans lesquels sont aussi retrouvées des naturalia. Le XXI^{ème} siècle, d'une part par la loi sur musées de France et le Code du patrimoine, et d'autre part par les crises environnementales (biodiversité, climat, pollution), redonne de l'importance à ces collections, archives patrimoniales de la nature, sujet d'études scientifiques et *média* très utiles pour la diffusion des connaissances et les relations entre science et société.

La **région Provence-Alpes-Côte d'Azur** offre, pour cette typologie de collections un terrain d'étude intéressant. Elle comporte cinq muséums d'histoire naturelle relativement bien répartis sur son territoire, un grand nombre de musées comportant des naturalia, des universités, dont celle d'Aix-Marseille, héritières de tradition d'études naturalistes sur un territoire riche (milieu méditerranéen, montagne, mer, delta), et plus de vingt établissements plus récents consacrés à l'environnement, parcs naturels, conservatoires, jardins botaniques et réserves. Si parmi les musées et les muséums certains ont pu revaloriser leurs collections d'histoire naturelle, ils sont malheureusement rares, et beaucoup d'établissements souffrent d'un manque cruel de moyens en personnels et en locaux. Par exemple, aucun des cinq muséums n'a bénéficié d'un projet d'ampleur à l'image de muséums rénovés dans d'autres régions. La Direction régionale des affaires culturelles de cette Région doit, de son côté, assurer le suivi de 120 musées très divers, sur un territoire vaste et aux contextes géographiques très variés, avec un seul poste de conseiller pour les musées.

Cette étude a montré la **richesse et la variété du territoire régional**, ne serait-ce qu'en **établissements** ou en **importance des collections**. Elle montre aussi la méconnaissance et la sous exploitation de ces richesses, consécutives de la faiblesse des moyens consacrés. Les collections d'histoire naturelle ont aussi sans doute souffert, à la fois de la période du XX^{ème} siècle comme exposé ci-dessus, de la multiplicité des regards des services de l'État, Culture, Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Environnement, et, maintenant, de la complexité des niveaux des collectivités territoriales. Ces écueils pourraient devenir un avantage si tous, services de l'État, de la Région, des départements, des établissements publics de coopération intercommunales et des communes unissaient leur force pour soutenir un réseau structuré des collections naturalistes. L'étude a montré aussi que les établissements et leur répartition sur le territoire de la Région, offraient un contexte favorable à la structuration de ce réseau, sans doute plus que dans d'autres régions de France.

Un **réseau ainsi constitué et soutenu**, pourrait permettre une meilleure connaissance et une bonne conservation des collections, revenir sur les accumulations passées par une étude raisonnée et collégiale pour différencier les éléments à forte valeur patrimoniale ou scientifique, et enfin organiser des actions coordonnées envers les publics, en particuliers les jeunes, sur des sujets aujourd'hui majeurs concernant l'environnement, la connaissance scientifique et les choix de société.

La **méthodologie de cette étude**, permise par le fonctionnement spécifique de l'Inspection des patrimoines¹¹⁸ au sein de la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, avec sans doute des améliorations et des adaptations suivant le sujet, pourrait être appliquée d'une part pour cette typologie de collections dans d'autres régions, et d'autres part pour d'autres typologies de collections historiquement réparties entre collections nationales et collections sur le territoire, dans des musées mais aussi dans d'autres établissements, comme les collections archéologiques ou les collections d'ethnologie extra-européennes par exemple.

¹¹⁸ Fonctionnement très transversal par la présence des différents collèges, possibilité d'organiser des missions relativement approfondies sur le terrain, connaissance du territoire national.

LISTE DES ANNEXES

1- Saisine de la DRAC

2- Lettre de mission

3- La tutelle et le contrôle scientifique et technique de l'État sur les collections d'histoire naturelle

4- Information MESR

5- Liste des personnes et des institutions ayant participé à l'étude

6- Programme de la journée du 18 octobre au muséum de Marseille

7- Bibliographie sommaire

1- Saisine de la DRAC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des affaires
culturelles

Service des musées

MB/FH/2020-

Affaire suivie par :
Myriam BOYER
Conseillère pour les musées
Tél. : 04 42 16 14 03
myriam.boyer@culture.gouv.fr

Francine HOURQUET
Tél. : 04 42 16 19 71
francine.hourquet@culture.gouv.fr

Monsieur Philippe BARBAT
Directeur général des patrimoines
Direction générale des patrimoines
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Aix-en-Provence, le 20 AVR. 2020

Monsieur le Directeur,

La région PACA compte plusieurs muséums dont la situation est inquiétante et l'avenir incertain.

Afin d'aider la DRAC PACA dans ses missions de conseil et d'accompagnement, je souhaiterais qu'une mission de l'Inspection des patrimoines soit envisagée afin de faire un état des lieux de la situation et dresser quelques perspectives.

Cette mission pourrait concerner l'ensemble des muséums d'histoire naturelle de la région (soit sept au total) ou se concentrer dans un premier temps sur les plus en difficulté d'entre eux à savoir le muséum d'histoire naturelle de la ville de Nice et le muséum d'histoire naturelle Esprit Requien à Avignon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P6

Le directeur régional des affaires culturelles
Marc CECCALDI

La Directrice Régionale adjointe

Copie :
Monsieur le chef de l'Inspection des patrimoines
Madame la cheffe du Service des Musées de France - Direction générale des patrimoines

Maylis ROQUES

Direction régionale des affaires culturelles
23 boulevard du Roi René - 13617 Aix-en-Provence
Tél. : (33) [0]4 42 16 19 00 - <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Paca>

2- Lettre de mission



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines
Inspection des patrimoines

Affaire suivie par :
Pierre PENICAUD
Inspecteur des patrimoines
Collège Archives

6, Rue des Pyramides
75033 Paris Cedex 01

Téléphone
01.40.15. 36 32

Référence :
2020/D/ 7960

Le ministre de la Culture

à

Monsieur Marc CECCALDI
Directeur régional des affaires culturelles
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Paris, le 17 JUIN 2020

Objet : mission d'inspection des muséums

Par courrier en date du 20 avril dernier, adressé au directeur général des patrimoines, Monsieur Philippe Barbat, vous sollicitez une mission de l'Inspection des patrimoines afin de faire un état des lieux de la situation des muséums de la région.

Cette mission est confiée à Monsieur Pierre Pénicaud, conservateur général, inspecteur des patrimoines (collège Musées).

Il prendra très prochainement votre attache et celle de vos services afin d'organiser cette mission à partir du mois de Septembre 2020.

Pour le ministre de la culture
Pour le directeur général des patrimoines
Le chef de l'Inspection des patrimoines

Philippe CIEREN

3- Tutelle et CST de l'État sur les collections d'histoire naturelle

Décret du 27 avril 1948 relatif à l'organisation du « Service national de muséologie des sciences naturelles ».

Ce décret, qui prolonge le décret (provisoire) de 1945 organisant les musées sous la tutelle ou le contrôle de la Direction des Musées de France (DMF) alors service de l'Éducation nationale, concerne les collections de sciences (naturelles principalement) ne dépendant pas de la DMF. La tutelle concerne les musées nationaux (Muséum national d'Histoire naturelle, Musée des Arts et Métiers...) et les universités et le CST concerne les collections conservées dans des établissements de collectivités territoriales. Parmi ces derniers sont distingués :

- Les muséums classés (un conservateur d'État est normalement mis à disposition) ;
- Les muséums contrôlés, (ces deux premières catégories ne relèvent pas de la DMF) ;
- Les musées mixtes, dont une partie des collections relève du CST de la DMF et l'autre (les collections d'histoire naturelle) n'en relève pas ;

Pour exercer le CST, une Inspection des « Musées d'Histoire Naturelle de province » est créée au Muséum national d'Histoire naturelle. Celle-ci a effectué un suivi régulier de ces musées de province (classés, contrôlés et mixtes) jusqu'à sa disparition dans le début des années 90.

En 1959.

Création du ministère de la Culture qui récupère la Direction des Musées de France, donc exerce la tutelle ou le CST de tous les musées sauf des musées de sciences (muséums, Musée des arts et métiers, Musée de l'éducation) que conserve le ministère de l'Éducation.

Dans les années 1980, l'État se préoccupe des musées dit de l'Éducation nationale

En 1983, création d'une Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information scientifique et technique (DBMIST) qui deviendra en 1989 la Mission Musée. En 1985 est créé l'Office de Coopération et d'Information Muséographiques (OCIM).

En 1993.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assure la **tutelle** de quatre musées nationaux (MNHN, Musée de l'Homme, Musée des arts et métiers, Palais de la Découverte) et des collections universitaires et assure le **contrôle scientifique et technique** de 15 muséums classés (en comptant 2 aquariums), de 50 (84 ?)¹¹⁹ muséums contrôlés et de 123 (68 ?) musées mixtes.

¹¹⁹ Les chiffres varient suivant les sources, les chiffres retenus sont ceux figurant dans le Guide des musées de l'Éducation nationale, OCIM 1991.

La "loi musée" du 4 janvier 2002, le Code du patrimoine

Ont bénéficié de l'appellation "Musée de France" à compter de la date de publication de la loi, les musées nationaux, les musées classés (Culture ou Éducation nationale) et les musées de l'État dont le statut est fixé par décret. Les musées contrôlés ont rejoint le dispositif 13 mois plus tard, comme prévu par la loi.

La loi musée et ses décrets d'application (maintenant codifiés dans le Code du Patrimoine) disent que les musées de France sont soumis au CST de l'État. Les textes qui traitent du contrôle scientifique et technique mentionnent :

- Le CST de l'État est mis en œuvre, soit à l'initiative du ministre chargé de la Culture, soit du ministre compétent... ;
- Les missions d'inspection générale et d'inspection sont diligentées par l'inspection générale des musées de la Direction des Musées de France, conjointement, le cas échéant, avec les inspections ministérielles et les services techniques compétents.

L'Inspection générale des musées de France a compté un inspecteur chargé des muséums de 2007 à 2011 (Michel van Praët).

Il n'existe pas de texte mentionnant explicitement l'existence d'un CST du ministère chargé de la recherche pour les musées n'appartenant pas à l'État, mais les textes antérieurs n'ont pas été abrogés.

En 2010, à l'occasion de la RGPP, une réorganisation profonde du ministère de la Culture

Lorsque la DMF a été transformée en Service des musées de France (SMF), l'Inspection générale des musées a disparu. Au sein de la direction générale des patrimoines est créée une Inspection des patrimoines composée de six collèges :

- Cinq avec des conservateurs généraux représentant les différentes spécialités, archéologie, archives, musées, inventaire et monuments Historiques ;
- Un avec des architectes pour l'architecture et les espaces protégés.

A noter que la spécialité PSTN n'est pas représentée et que les bibliothèques (Livre II du Code du patrimoine) ont une inspection générale au sein du MESR.

En 2022 est créée une Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI) regroupant les six collèges de l'Inspection des patrimoines¹²⁰, le département de la recherche, de la valorisation et du patrimoine culturel immatériel et la mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit (MISSA).

Le CST des musées est aujourd'hui assuré conjointement :

- Par les conseillers pour les musées en DRAC ;
- Par le SMF au sein du bureau de l'animation scientifique et des réseaux ;
- Par le collège musées et PSTN de l'inspection des patrimoines au sein de la DIRI.

¹²⁰ Lors de la création de la DIRI, le collège « musées » prend le nom de collège « musées et patrimoine scientifique, technique et naturel » (PSTN)

4- Information du MESR

De: GASCUEL Genevieve
Envoyé: vendredi 9 juillet 2021 10:35
À: nicolas.ngo@recherche.gouv.fr
Cc: PENICAUD Pierre; ROLLAND-VILLEMOT Bénédicte; VANDECASTEELE Dominique; ROLLAND-VILLEMOT Bénédicte; LEFEUVRE Bénédicte; BURLE Louis; AMENTA Elsa; HOURQUET Francine
Objet: PACA_inspection museums et collections histoire naturelle
Pièces jointes: 2020-04_MUSEES_PACA_LTM_DRAC.pdf

Au Chef du département des relations entre science et société
Direction générale de la recherche et de l'innovation

Cher Monsieur Ngo,

J'ai le plaisir de vous informer que le directeur général des patrimoines et de l'architecture, après avoir été saisi par la DRAC Provence-Alpes-Côte-D'azur, a confié une mission sur les muséums et les collections d'histoire naturelle à Pierre Pénicaud, conservateur et inspecteur (cf. lettre de mission).

Cette mission de conseil et d'expertise, sur 25 établissements (22 musées de France, 1 Université et 2 musées sans appellation), est menée en collaboration avec mon service et les conservatrices concernées du service des musées de France (Bénédicte Rolland-Villemot et Dominique Vandecasteele), à laquelle se joint également François Dusoulier, du MNHN.

A l'issue des temps d'échanges avec les établissements (individuels et thématiques), en visio et *in situ*, un rapport faisant part des situations de chaque établissement, de la situation générale et de quelques préconisations générales ou spécifiques, sera remis à la DRAC PACA.

Il est envisageable que nous demandions des missions complémentaires pour certains établissements.

N'ayant évidemment pas pu être menée en 2020, nous sommes ravis que cette mission débute, dans l'intérêt des muséums et collections d'histoire naturelle de la région.

En copie de ce courriel, l'inspecteur, mes collègues du SMF, ainsi que Bénédicte Lefeuvre, Directrice régionale et Louis Burle, Directeur régional adjoint.

Cordialement,

Geneviève GASCUEL
Conseillère pour les musées
Direction régionale des affaires culturelles – DRAC PACA
23 boulevard du roi René, 13617 AIX-EN-PROVENCE
04 42 16 14 03
Secrétariat, Francine Hourquet, 04 42 16 19 71

5- Liste des personnes et des institutions ayant participé à l'étude

nom	prénom	structure	fonction
Adam	Alexis	Société d'étude Draguignan	trésorier
Allemandi	Florence	Barcelonnette	adjointe au maire
Arellano-Alonso	Almudena	Menton	responsable des collections
Aubert	Fabrice	Orgon	directeur du musée Urgonia
Barbedette	Valérie	DIRI	assistante de direction
Barelli	Hervé	Nice	conseiller culture et patrimoine
Baudouy	Jean-Yves	Carpentras	directeur intérim Inguimbertaine
Béranger	Aurélié	Barcelonnette	AdjPat musée
Bertrand	Magali	Marseille	directrice culture
Bonvicini	Guy	Salon-de-Provence	directeur par intérim du musée
Boyer	Myriam	DRAC PACA	conseillère musée
Bracco	Jean-Pierre	AMU	VP Science et société
Carlatti	René	Hyères	responsable des collections
Conil	Jean-Louis	Association musée de la Ciotat	président
Coster	Pauline	PNR Luberon	responsable des collections
Cuesta	Gaëlle	Conseil régional PACA	chargé de mission musées
Depresseux	Emilie	Salon-de-Provence	médiatrice au musée
Deshayes	Sophie	Hyères	directrice du musée
Dhennin	Jacques	Société d'étude Draguignan	vice-président
Diebolt	Eve	Association musée de Biot	présidente
Ducatillon	Catherine	INRAE	responsable de la Villa Thuret
Dusoulier	François	MNHN	délégué aux infrastructures de recherche sur les collections
Dutour	Yves	Aix-en-Provence	directeur du muséum
Faquet	Isabelle	Sault	SG
Farigoule	Jérôme	SMF	adjoint au sous-directeur
Faure	Vincent	Sainte-Cécile-les-Vignes	maire
Fournier	Thierry	Société d'étude Draguignan	bibliothécaire
Galea-Clolus	Valérie	Association Cap-Garonne	membre
Gamel-Cazalis	Bernard	Fondation Calvet	président
Garnier	Christian	Association Cap-Garonne	membre
Garraud	Luc	CBNA	responsable des herbiers
Gascuel	Geneviève	DRAC PACA	conseillère musée
Gastineau	Bénédicte	AMU	directrice de l'UMR 151
Gerrier	Olivier	Nice	responsable du muséum
Giacomoni	Thomas	Draguignan	direction des affaires culturelles
Gibert	Jérôme	Syndicat intercommunal	directeur du musée de Cap-Garonne
Gomez-Passamar	Nadine	Digne-les-Bains	directrice du musée Gassendi
Grégoire	Claudie	Salon-de-Provence	directrice-adjointe du musée

Grès-Mansfield	Justine	Marseille	responsable des publics
Grosjean	Françoise	Société d'étude Draguignan	présidente
Hélocine	Michèle	Sault	bibliothécaire
Homps	Hélène	Barcelonnette	directrice du musée
Jacquin-Porretaz	Joseph	Avignon	directeur du muséum
Laban-Dal-Canto	Isabelle	CD 04	conservatrice départementale
Labro	Claude	Sault	maire
Lagedamont	Florence	Dracénie-Provence-Verdon	responsable du pôle muséal
Le Gall	Stéphane	PNR Luberon	conservateur
Lefeuve	Bénédicte	DRAC PACA	directrice
Levray-Buccio	Magali	Digne-les-Bains	chargée des collections
Lichaire	Franck	Avignon	DGA pôle vivre ensemble
Liot	David	DIRI	inspecteur des patrimoines
Machu	Pierre	SMF	chef du BASR
Magnan	Bernard	Aix-en-Provence	DGS
Martin	Fabienne	Arles	responsable fonds anciens médiathèque
Marty	Frédérique	Aix-Marseille-Provence	directeur musée René-Beaucaire Istres
Médard	Anne	Marseille	directrice du muséum
Migliore	Jérémy	CD 83	adjoint à la directrice du muséum
Mignerey	Pascal	DIRI	chef de la DIRI
Morabito	Stéphane	Nice	directeur des patrimoines
Moullé	Pierre-Elie	Menton	responsable du musée de Préhistoire
Mousseaux	Rose-Marie	Musée des Antiquités nationales	directrice
Nanni	Carole	Arles	responsable patrimoine
Naudeix	Nadia	Cavaillon	directrice des musées
Neyrotti	Andy	Arles	responsable des collections
Ngo	Nicolas	MESR	chef du département RSS
Nin	Nuria	Aix-en-Provence	directrice de l'archéologie
Nivart	Anne	MESR	chargée de mission RSS
Olier	Virginie	Saint-Rémy-de-Provence	directrice du musée
Parès	Andréa	CD 83	directrice du muséum
Parrain	Jean-Luc	DRARI PACA	délégué régional
Poezevara	Sandra	Apt	directrice des musées
Poletti	Gilles	Hyères	régisseur
Poncelle	Vincent	Marseille	responsable des collections
Proucelle	Brigitte	Marseille	DGA
Raue	Céline	Hyères	responsable des collections
Rétoré	Catherine	Conseil régional PACA	chargée de mission CSTI
Robert	Marianne	Avignon	cheffe du département culture

Rolland-Villemot	Bénédicte	SMF	conservatrice BASR PACA
Rollier	Brigitte	Association musée de Biot	At. De conservation honoraire
Roullé	Samuel	Barcelonnette	DGS
Rouquette	Estelle	PNR Camargue	directrice du musée
Rouvier	Daniel	Arles	directeur du musée Réattu
Roux	Véronique	Draguignan	assistante de direction
Roy	Bastien	Association Cap-Garonne	membre
Ruiz-Marmolejo	Magdalena	SMF	conservatrice BASR PSTN
Salavagno	Martine	Sault	adjointe à la culture et au patrimoine
Samson	Aurélie	CD 13	directrice Museon Arlaten
Saunier	Bruno	DIRI	inspecteur des patrimoines
Spada	Giorgio	Saintes-Maries-de-la-Mer	directeur du musée
Storchi	Catherine	Barcelonnette	AdjPat musée
Vaginay-Ricourt	Sophie	Barcelonnette	maire
Vallée	Ghislaine	CD 13	responsable des collections
Vandecasteele	Dominique	SMF	conservatrice BASR PSTN
Vappereau	Baptiste	CD 05	responsable des collections
Vasquez	Ricardo	CD 83	directeur de la culture
Venture	Rémi	Arles	directeur de la médiathèque
Verlinden	Frédérique	CD 05	directrice du musée-muséum
Vézilier	Sandrine	DRAC PACA	conseillère musée
Vieux	Eric	Brignoles	directeur du musée
Vila	Bruno	AMU	responsable de collections
Walter	Yves	Indépendant	restaurateur
Walter	Isabelle	Indépendant	restauratrice

6- Programme de la journée d'étude du 18/10/2021 au muséum de Marseille

Lundi 18 Octobre 2021

au muséum d'histoire naturelle de Marseille
9h30-17h30

journée professionnelle muséums & musées, collections naturalistes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Cette journée s'adresse aux professionnels travaillant dans les établissements gérant des collections naturalistes dans la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle s'inscrit dans le cadre de l'inspection actuellement menée au sein des muséums et musées à la demande de la DRAC PACA.

L'objectif est que ces structures muséales puissent exprimer leurs besoins et partager leurs expériences, tout en s'informant du cadre de l'inspection et des attentes liées à l'appellation musée de France. C'est l'occasion également, après de nombreux mois de travail perturbés par la crise sanitaire, de pouvoir échanger directement sur l'activité de chacun et de consolider le travail de réseau et de mutualisation déjà en place.

Programme

» **9h30 : accueil**

Représentant de la ville de Marseille
DRAC
Muséums PACA / MNHN

» **10h 00 : présentation**

-Le service musées DRAC par Geneviève Gascuel, conseillère pour les musées
-Le service des musées de France et de ses actions par Dominique Vandecasteele et Bénédicte Rolland-Villemot, conservatrices au bureau de l'animation scientifique et des réseaux ;
-La mission d'inspection (méthodologie et objectifs) par Pierre Pénicaud, inspecteur des patrimoines

» **10h15 : tour de table**

- Présentation de chaque responsable de muséums/musée et participants, avec présentation brève des collections (25 structures environ, 2 min chacune)

» **11h : première thématique de discussion « la gestion des collections et le statut des objets »**

-Problématiques liées aux collections d'histoire naturelle, le synthèse de retour de terrain, Pierre Pénicaud (15 min)
- Le récolement décennal, Geneviève Gascuel et Dominique Vandecasteele (5-10 min)
-Illustration par les muséums et musées PACA
-Discussion

» **12h30 : Déjeuner libre ou en groupe**

» **14h : deuxième thématique de discussion « le Projet Scientifique et Culturel »**

-Les attentes du PSC, Geneviève Gascuel, Dominique Vandecasteele et Bénédicte Rolland-Villemot (10 min)
-La place des collections d'histoire naturelle dans les PSC, premiers retours du terrain, Pierre Pénicaud (10 min)
-Retours d'expériences des muséums et musées PACA et discussions

» **14h45 : troisième thématique de discussion « structuration du réseau des collections d'histoire naturelle »**

-Le rôle du MNHN, François Dusoulier coordinateur du réseau national des collections naturalistes, conservateur en chef du patrimoine au MNHN (5 min)
-Le réseau PACA, introduction par Jérémy Migliore (5 min), adjoint à la Conservatrice et Référent biodiversité du Muséum départemental du Var (Muséum d'histoire Naturelle), puis échanges :
-La convention Muséums PACA
-La planification de réunions/formations métiers : collections & médiation, calendrier et attentes
-La communication partagée et coordination autour des expositions et activités pour le grand public (Echos Science)
-La place des musées « mixtes » et des autres structures dans le réseau PACA (discussion)

» **16h : visite du parcours permanent du Muséum d'histoire naturelle de Marseille** par Anne Médard et son équipe

Participants

Barcelonnette	musée de la Vallée	Hélène Homps
Digne-les-Bains	musée Gassendi	Nadine Gomez-Passamar
Gap	musée départemental des Hautes-Alpes	Frédérique Verlinden
Antibes	Villa Thuret	Catherine Ducatillon
Biot	musée d'histoire locale	Madame Diebolt
Menton	musée de préhistoire régionale	Pierre-Elie Moullé
Nice	muséum d'histoire naturelle	Olivier Gerriet
Aix-en-Provence	muséum d'histoire naturelle	Yves Dutour
Arles	Muséon Arlaten	Auréli Samson
Arles	musée Réattu	Daniel Rouvier
La Ciotat	musée ciotaden	Jean-Louis Conil
Marseille	muséum d'histoire naturelle	Anne Médard
Saintes-Maries-de-la-Mer	musée Baroncelli	Giorgio Spada
Saint-Rémy-de-Provence	musée des Alpilles Pierre de Brun	Virginie Olier
Salon-de-Provence	musée de Salon et de la Crau	Guy Bonvicini
Draguignan	musée de la société d'études scientifiques et archéologiques	Françoise Grosjean
Le Pradet	musée de la Mine de Cap Garonne	Jérôme Jibert
Hyères	musée municipal	Sophie Deshayes
Toulon	muséum d'histoire naturelle de Toulon et du Var	Andréa Parrès, Jérémy Migliore
Apt	musée municipal d'archéologie	Sandra Poezevera
Apt	Parc naturel	Stéphane Le Gall, Pauline Coster
Avignon	muséum d'histoire naturelle Esprit Requien	Joseph Jacquin-Porretaz
Cavaillon	musée Jouve	Nadia Naudeix
Sault	musée municipal	Madame Faquet
Sérignan-du-Comtat	Harmas de Fabre & Naturoptère	-
Marseille	Aix-Marseille Université	Bruno Vila
Paris	Museum National d'Histoire Naturelle	François Dusoulier
PACA	DRAC, conseillère pour les musées	Geneviève Gascuel
Paris	DIRI, Inspection des patrimoines	Pierre Pénicaud
Paris	SMF, BASR, référente PACA	Bénédicte Rolland-Villemot
Paris	SMF, BASR, référente PSTN	Dominique Vandecasteele
INVITES		
PACA	Région, Chargée de mission Musées, patrimoine	Gaëlle Cuesta
Paris	MESR Chef du département des relations entre science et société	Nicolas Ngo
Paris	MESR Chargée de mission Musées	Anne Nivart
PACA	Association Musées Méditerranée	-



Infos pratiques

18 octobre 2021 | 9h30-17h30

présentiel & visioconférence

[pour la connexion visio, un lien vous sera communiqué par l'équipe du muséum de Marseille: pour la participation sur place, merci de prévoir votre passe sanitaire]

Muséum d'histoire naturelle de Marseille
Palais Longchamp (aile droite)
Boulevard Jardin Zoologique
13004 Marseille

Remerciements à la Ville de Marseille et à l'équipe du Museum de Marseille pour leur accueil, ainsi qu'au réseau des muséums paca et à tous les intervenants et participants.

7- Bibliographie et références

Bibliographie

Durbec, J.-A. d'après, « Biot, beau village de Provence », Association des Amis du Musée de Biot, 2009

Gouraud C. 2021 « Extinct and endangered birds in the ornithological collections of the Musée de la vallée, France, with comments on a siberian crane *Leucogeranus* egg », in BioOne Complete, [Bulletin of the British Ornithologists' Club](#)

Homps H. et Gouraud C. 2012 « Les oiseaux de la collection Caire-Chabrand, une collection enfin étudiée » in « Toute la vallée » n°57 décembre 2012

Ruppli C. dir. « Guide des musées de l'Éducation Nationale » OCIM, 1991

Vila. B. 2017 « Le musée de l'Institut Colonial de Marseille : un outil pédagogique d'hier et d'aujourd'hui » in « Regards sur le patrimoine mobilier de l'enseignement scolaire et universitaire. Actes du colloque de l'association des conservateurs des antiquités et objets d'arts de France, Cahors 2017 pages 241-251

Vila B. 2017 « Les collections scientifiques de l'université d'Aix-Marseille entre 2012 et 2015 : 4 années de restructurations <https://tresoramu.hypotheses.org/1129>

Sitographie

Aix-Marseille Université et <https://www.univ-amu.fr/fr/public/patrimoine-scientifique-1>

Barcelonnette www.museedelavallee.fr

Global Biodiversity Information Facility. www.gbif.fr

MNHN <https://www.mnhn.fr/fr>

Musées méditerranée <http://www.musees-mediterranee.org/portail/>

OCIM <https://ocim.fr/>

PATSTEC <https://www.patstec.fr/>

ReColNat <https://www.recolnat.org/fr/>

Tela-Botanica <https://www.tela-botanica.org/collections-en-ligne-consultation/>

Rapports

« Le ministère de l'Éducation nationale et ses musées », Mission Musées, octobre 1991

« Quelques remarques à propos de la tutelle des quatre musées nationaux de l'Éducation nationale et des musées d'histoire naturelle en région », Mission Musées, 1992

« Musées et système éducatif dans le ministère unifié », Direction des Musées de France et Direction de la Recherche et des Etudes doctorales, août 1992

« Rapport sur le statut juridique et les conditions de gestion de la *Fondation Calvet* et du musée Calvet d'Avignon », 2002, Inspection générale de l'administration (IGA) et Inspection générale de l'administration des affaires culturelles (IGAC) ;

« Rapport relatif au patrimoine immobilier et à la gestion de l'établissement Calvet depuis 1993 », 2004, IGA et IGA ;

« Rapport de visite de la collection ornithologique du musée Comtadin », Jacques Cuisin MNHN, 2010.

« Herbiers publics et privés de la région PACA » Muriel Durand 2011

« Rapport de mission et inventaire rétrospectif de la collection Caire-Chabrand », Christophe Gouraud, Musée de la Vallée, Barcelonnette, novembre 2012

« Les herbiers du CBNA » publication du CBNA juin 2012

« Universités 2010 » Observatoire du Patrimoine et de la Culture Scientifiques et Techniques, OCIM, juin 2013

« Rapport de mission et inventaire rétrospectif de la collection Caire-Chabrand », Christophe Gouraud, Musée de la Vallée, Barcelonnette, mai 2015

« Muséums 2014, les collections », Observatoire du Patrimoine et de la Culture Scientifiques et Techniques, OCIM, juin 2015

« Bilan du récolement 2009, procès-verbal de récolement 2011 », rapport de mission du Service des musées de France 2018 ;

« Rapport final de la mission patrimoine historique et scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle » Pierre Pénicaut, MNHN, février 2019

« Rapport de mission et inventaire de la collection Berlié », Christophe Gouraud, Musée de la Vallée, Barcelonnette, août 2019

Parc naturel régional du Luberon, « Plan de gestion 2018-2019 de la réserve naturelle géologique », avril 2020

« Rapport sur l'organisation des musées de France au regard des réformes territoriales » Etude de l'inspection des patrimoines, 2020

« Rapport de mission de partenariat et d'expertise portant sur les collections naturalistes du Département des Hautes-Alpes », François Dusoulier, MNHN, ReColNat, mars 2021

« Rapport de visite de sûreté du musée des Comtes de Provence à Brignoles » commandant de Police André Popon, conseiller sûreté à la DIRI, avril 2022.

Archives

Archives de la DMF. *Dossier sur les musées de France contenant des collections d'histoire naturelle, Michel Van Praët, 7 décembre 2007. Inspection du muséum de Nice 2008.*

Archives de la Société d'Etude scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var. *Convention de dépôt au musée de Draguignan 1991. Courriers 1962, 1968, 2009.*

Archives de la Villa Thuret. *Donation Thuret 1877.*

Archives de l'association des Amis du Vieux la Ciotat. *Historique du musée 2021.*

Archives de la Fondation Calvet. *Plaquettes 2022.*

Aix-en-Provence. Archives du muséum. *Extraits du PSC*

Apt. Archives du musée et du PNR Luberon. *Plusieurs documents d'archives, correspondances avec l'inspection générale des muséums d'histoire naturelle, convention entre la Ville d'Apt et le Parc naturel régional du Luberon ;*

Arles. Archives du musée Réattu. *Eléments historiques sur le muséum d'histoire naturelle d'Arles, 2018.*

Avignon. Archive du muséum Requien. *Récolement décennal 2016.*

Barcelonnette. Archives du musée de la Vallée. « *De la collection publique de Barcelonnette (1893-1934) au musée de la Vallée (1988). Histoire des collections et du musée »*

Carpentras. Archives de la bibliothèque-musée Inguimbertaine. *Collections d'histoire naturelle du musée de Carpentras par mademoiselle Billionnet et Madame Vacher, professeurs de sciences naturelles au collège moderne de Carpentras, 1936. Note sur la collection de sciences naturelles de la bibliothèque-musée Inguimbertaine, Jean-Yves Baudouy, 2022.*

Gap. Archives du musée-muséum départemental. *PSCE 2021. Interventions d'Yves et Isabelle Walter de 1990 à 2021.*

Hyères. Archives du musée. *Récolement de la collection d'animaux naturalisés septembre par Alexis Kauffmann, 2009*

Menton. Archives du musée de Préhistoire régionale. *Premier plan de récolement du musée de préhistoire régionale 2013-2014. CR de visite de l'ABF 2021. PSC version 2021. Proposition de réaménagement avec intégration du CIAP 2017.*

Nice. Archive du muséum. *PSC 2006.*

Saintes-Maries-de-la-Mer. Archives du musée. *PSC 2021.*

Sault. Archives du musée. *Guide du musée vers 2005.*

Toulon. Archives du muséum départemental du Var. *Courriers échangés avec la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 2009, 2021.*